

Ville d'Annemasse
Direction Générale
MP/VB/231388

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :
Madame Fil
Madame Denti

Mandataires :
Madame Lounis
Monsieur Borrel

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Madame DEMOLIS

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * Actualisation des tarifs, taxes, redevances communales au 1er janvier 2009 – Occupation du domaine public, cimetière, fourrière
- * Actualisation des tarifs, taxes, redevances communales au 1er janvier 2009 – Complexe Martin Luther King, salles municipales Mairie, Divers
- * Actualisation des tarifs, taxes, redevances communales au 1er janvier 2009 – Piscine
- * Actualisation des tarifs, taxes, redevances communales au 1er janvier 2009 – Bibliothèque, auditorium
- * Actualisation des tarifs « Accueil Petite Enfance » au 1er janvier 2009
- * Actualisation des tarifs, taxes, redevances communales au 1er janvier 2009 – Jardins familiaux
- * Contrat de paiement du stationnement payant par porte-monnaie électronique MONEO passé avec le Crédit Agricole des Savoie – 74000 Annecy Le Vieux – La rémunération du prestataire est calculée sur la base d'un abonnement mensuel de 1,20 euros HT par horodateur, sachant que la Ville dispose de 110 horodateurs
- * Contrat de maintenance du logiciel Logipol avec la société AGELID – 20 rue de l'Église 76220 ERNEMONT-LA-VILLETTE - pour un montant de 418,60 euros TTC
- * Maîtrise informatique – Licence d'utilisation du logiciel « Patrimonia » à la société Id.Bat – 17 rue Hermès 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE – Le droit d'utilisation est conclu pour une durée de 99 ans pour un montant de 25.965,16 euros TTC

Marchés par procédure adaptée:

- * Travaux d'aménagement de la place Libération et de ses rues environnantes – Mission de coordination Sécurité et Protection Santé de niveau 1 confiée au cabinet GUY PIERRE CERDA – 01 Bellegarde Sur Valserine – pour un montant forfaitaire de 14.076,00 euros HT soit 16.834,90 euros TTC (TVA 19,6%)
- * Travaux de plomberie-sanitaire de la Maison des Sports – Lot n°81 B - confiés à l'entreprise TCCS – 74 Epagny – pour un montant de 60.179 euros HT soit 71.974,08 euros TTC (TVA 19,6%)
- * Mission d'étude sur le projet de sonorisation des rues du centre-ville confiée au cabinet LITEC – 69124 Colombier Saugnieu – pour un montant de 9.750 euros HT soit 11.661 euros TTC – Le coût de la réunion supplémentaire, organisée à la demande expresse du maître d'ouvrage, et dans la limite de 4 réunions maximum, s'élève à 400 euros HT

- * Mission de contrôle technique relative aux travaux d'aménagement de la place Libération et des rues environnantes ainsi que la réalisation des structures couvertes confiée au bureau ALPES CONTROLES – 74 Annecy Le Vieux – pour un montant forfaitaire de 18.090 euros HT soit 21.635,64 euros TTC
- * Étude d'impact de trois projets d'infrastructure routière aux entrées Sud de l'agglomération confiée au cabinet TRANSITEC – 69 Bron – pour un montant de 4.000 euros HT soit 4.784 euros TTC (TVA 19,6%)
- * Travaux de rénovation de trois logements situés 32 C rue du Salève - Mission de coordination Sécurité et Protection Santé de niveau 3 confiée au cabinet QUALICONSULT – 74 Cran Gevrier – pour un montant de 1.850 euros HT soit 2.212,60 euros TTC (TVA 19,6%) - Le titulaire du marché est également chargé de réaliser un diagnostic amiante avant travaux pour un montant de 450 euros HT soit 538,20 euros TTC (TVA 19,6%) hors coûts analyses MOLP & META

Communications :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Madame DEMOLIS est nommée secrétaire de séance.

- * **Les procès-verbaux des séances du 16 octobre 2008 et du 20 novembre 2008 sont approuvés à l'unanimité.**

Monsieur le Maire : « *Je voudrais d'abord renouveler mes vœux à chacun d'entre vous, à vos proches, et plus généralement à travers vous Élus, mais aussi le public et la presse présente, à tous les annemassiens. Je voudrais vous dire mais vous le savez c'était prévu, à la fin de ce conseil, nos amis de l'ACLI, nous offrirons le Panettone traditionnel de début d'année.*

J'ai aussi répondu à une demande de l'opposition dans la nouvelle disposition des Élus, ils ont demandé à être rapprochés. J'ai donc fait un plan. Je rappelle que la police de l'assemblée est de ma responsabilité, et je suis quand même surpris que le plan qui est donné et qui est installé soit déjà changé. Je trouve qu'il y a des libertés qui sont prises, un peu facilement. Si vous voulez le changer, on le rechangera pour la prochaine fois et on en discutera. Je vous en remercie. J'ai respecté tout simplement la volonté de rapprochement entre les deux listes, donc Monsieur Vigny et Monsieur Benoist. Et ensuite, j'ai respecté dans chacune des listes l'ordre de la liste, sauf pour Madame Fradet qui n'est plus solidaire de la liste. S'il y a d'autres modifications internes vous concernant, je suis prêt à les prendre en compte pour modifier la disposition.

Vous avez aussi les décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce sujet vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez à la Direction générale.

Vous avez également les dates des prochaines séances de Conseil Municipal : 26 février, 26 mars et 23 avril.

J'ai aussi à vous informer conformément aux dispositions de la loi du 21 août 2003, les avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents. Ainsi, pour l'année 2008, cinq agents ont été concernés : Mesdames ANDREU, TERRASSE, PROUIN, et Messieurs MARTIN, DUPERTHUY.

Enfin, je voudrais vous proposer deux questions diverses, l'une concernant la coopération Annemasse / Orodara. Je tiens à dire que l'article dans la presse d'aujourd'hui n'est pas du fait de la municipalité, mais nous avons souhaité passer ce point aujourd'hui parce que la décision de notre ville entraîne des décisions concernant des financements de la région, et des financements de l'Etat concernant la ville d'Orodara et le projet qui vous est présenté. Je souhaite que l'on puisse en discuter aujourd'hui.

Et puis, ça date de ce matin, je propose une motion concernant la suppression des postes de RASED à Annemasse. Pas sur la généralité mais sur le fait qu'il y a des postes proposés à la suppression à Annemasse. Je souhaitais qu'il y ait une motion discutée au Conseil Municipal. J'ai reçu les deux têtes de liste de l'opposition, à l'instant, qui viennent de me dire qu'ils ne souhaitent pas que cette motion soit discutée dans le Conseil Municipal. Je maintiens donc, en question diverse hors Conseil Municipal, la déclaration de la majorité du Conseil Municipal, concernant ce texte parce qu'il est urgent que l'on fasse connaître la position de la Ville, sachant que c'est un document qui sera présenté aux organismes paritaires et de décisions dans les deux semaines qui viennent. On ne va pas attendre le Conseil Municipal suivant et faire le constat des dégâts.

Le dernier élément que je vous propose, c'est dans l'ordre des questions, de traiter la question concernant la ZAC Chablais-Gare, c'est-à-dire la question 2, au moment où Monsieur Rolinet, architecte, arrivera, c'est-à-dire vers 19h30. Il viendra nous présenter les aménagements concernant ce projet Chablais-Parc.

Avant de passer à l'installation du Conseil Municipal, vous avez aussi dans vos documents, une lettre qui est une invitation de tous les Conseillers Municipaux, à la conférence de presse de lancement du Comité PRO CEVA France, le lundi 30 janvier à 12 heures, concernant l'affirmation d'un soutien collectif et ferme au projet du CEVA. Je crois que c'est un événement important. »

Monsieur Borrel : « *Simplement une petite modification qui n'a rien d'une gloriole personnelle, mais j'interviendrai aussi comme Président de l'ARC puisque l'ARC a délibéré en faveur du CEVA. »*

Monsieur le Maire : « *Bien sûr. Concernant l'ajout d'un point à l'ordre du jour, Orodara, y-a-t-il des remarques? »*

Monsieur Benoist : « *On ne peut que regretter deux choses. D'abord qu'on apprenne par la presse que cette question va venir à l'ordre du jour. Il me semble qu'il était quand même facile de nous prévenir de son inscription et que l'on nous communique éventuellement par e-mail ou par n'importe quel autre moyen le protocole d'accord qui est soumis au vote ce soir. La deuxième observation, c'est qu'il me semble que c'est un sujet important que la coopération, et surtout à destination du continent africain. Je crois qu'un sujet important ne peut pas se glisser entre deux questions relatives à des problèmes purement techniques. Je regrette qu'on ne consacre pas une plus grande part d'un Conseil Municipal pour aborder ces questions. Elles sont d'une extrême importance et d'un extrême intérêt. Alors, j'ai un peu un sentiment de frustration parce qu'on va nous demander de voter sur cette question là. Bien sûr que nous sommes en faveur de la coopération, du protocole, mais à la limite, moi, je voudrais vous soumettre cette idée : pourquoi*

ne pas organiser un Conseil Municipal extraordinaire? On pourrait ainsi aborder, développer, comprendre et avoir un exposé exhaustif, ça peut se faire peut être très rapidement. »

Monsieur le Maire : *« Monsieur Benoist, je vous fais quand même remarquer que Orodara, ce n'est pas la première fois que nous en parlons, et que le Maire d'Orodara était dans ces locaux il y a très peu de temps et vous l'avez entendu comme moi, c'est donc le suivi d'une action qui arrive, que tout le monde connaît, qui a été déjà validée par ce conseil, et qui arrive naturellement à une concrétisation qui a déjà été annoncée. »*

Madame Libersa : *« Je voudrais vous faire remarquer que cette convention aurait dû être à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de décembre. Pour une question purement technique d'écriture de la convention, nous l'avions repoussée au mois de janvier. Elle était prévue à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, le problème technique n'ayant pas été tout-à-fait réglé puisque c'est un texte tripartite avec la région Rhône-Alpes et la Ville d'Orodara, nous l'avons retirée de l'ordre du jour et puis enfin ça a été réglé donc nous avons pu la mettre à l'ordre du jour. J'y ai particulièrement tenu parce que pour avoir les financements de la région Rhône-Alpes, qui sont très importants puisqu'ils sont à la hauteur de ce que la Ville d'Annemasse mettra elle-même, il faut que cette convention soit votée avant février. Le projet doit être présenté à la région Rhône-Alpes et il sera voté en février. Donc il était important de résoudre ces problèmes, avant de le présenter et c'est pour cela qu'on peut enfin vous le présenter aujourd'hui. »*

Monsieur le Maire : *« Vu l'intérêt et l'importance de ce dossier, je pense que la frustration de Monsieur Benoist sera vite levée. Je comprends sa réaction mais je pense que le fond du problème, on se retrouvera d'accord pour travailler sur Orodara. »*

Madame Libersa : *« Par rapport à la presse, il faut savoir que ce n'est pas à l'initiative de la municipalité, c'est à l'initiative de Monsieur Kakpo, qui est évidemment impliqué puisqu'il est à l'origine de la prise de contact entre la mairie d'Annemasse et la mairie d'Orodara. C'est lui qui a sollicité la presse, qui a voulu annoncer cette décision de ce soir, mais ce n'est pas du tout à l'origine du service. »*

Monsieur le Maire : *« Je propose le maintien de cette question à l'ordre du jour, sauf avis majoritaire contraire. »*

Questions inscrites à l'ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES

1 | Installation de Mademoiselle NASR en remplacement de Monsieur PIRAT

Monsieur le Maire : *« Je voudrais saluer Mademoiselle Nasr qui nous rejoint, qui remplace Monsieur Pirat. Je la salue avec beaucoup de plaisir et lui souhaite la bienvenue. Je lui laisse si elle le veut la parole pour dire quelques mots. »*

Mademoiselle Nasr : *« Avec plaisir, je vous remercie. Je vous salue Monsieur le Maire, bonsoir. Bonsoir à tous mes chers collègues, mes amis, bonsoir à tous. Je vous remercie de m'accueillir ici dans cette première séance du Conseil Municipal de l'année. Et je salue aussi d'ailleurs Alain Pirat qui a dû partir vers de nouvelles aventures professionnelles, et je lui souhaite bonne chance. Alors aujourd'hui, je suis assise autour de la table avec vous, hier j'étais installée dans la salle derrière.*

J'en profite pour vous dire qu'on n'entend pas très bien, donc il y a encore des problèmes d'acoustique. Ceci étant, être ici, pour moi, c'est le prolongement naturel de mon engagement politique en général, au sens de la vie de la cité. Mais aussi, c'est le prolongement d'un engagement de conviction sur la liste UMP. Je m'attacherai à défendre les valeurs que nous avons tous partagé ensemble, ici, au sein de la liste, pour les mettre au service des défis que la Commune d'Annemasse doit relever aujourd'hui. Je pense notamment au développement durable, à la politique des transports, et à tous les grands projets d'urbanisme qui se devront de favoriser le développement économique et donc social de notre ville, enfin en un mot son rayonnement. Voilà, je vous remercie tous. »

Monsieur le Maire : « *Merci. Mais je crois qu'avec l'ordre du jour d'aujourd'hui vous allez être satisfaite des objectifs d'aménagement de la Ville et je m'en réjouis d'avance.*

Puisque nous parlons de remplacement, de départ, j'ai une annonce à vous faire. Parmi l'équipe majoritaire, il y a un Élu qui participe à son dernier Conseil Municipal. C'est Monsieur Patrick Foing. Patrick Foing va nous quitter, pour des raisons professionnelles et personnelles. Si je comprends bien, nous avons bien essayé de le retenir mais venir depuis Berlin ou Tunis en réunion à Annemasse régulièrement, ce n'est pas forcément facile. Donc on constate ce départ. Je voudrais juste dire un mot. Nous sommes entrés dans cette enceinte en même temps, dans l'équipe de Robert Borrel en 1995, ça fait donc 13 ans, 13 ans que Patrick sert la Ville d'Annemasse. Et puis le hasard fait que les responsabilités qu'il avait et celles que j'avais dans les équipes précédentes, ont fait que depuis 1995, nous avons toujours travaillé ensemble. J'ai donc pu apprécier la qualité de son travail. Dans les deux mandats précédents, Patrick a particulièrement oeuvré pour le jumelage avec Gaggenau, pour le partenariat avec Sieradz. Et puis, il a été la cheville ouvrière du développement des solidarités internationales et je dois le dire, nos actions avec le Bénin, avec le Sri-Lanka, avec le Burkina Faso, c'est d'abord Patrick. Le lien étroit entre coopération décentralisée et tout le tissu associatif annemassien, c'est encore Patrick. Et puis le succès de manifestations, c'est encore un peu, beaucoup Patrick. Je pourrais continuer comme ça longtemps. Je voudrais tout simplement témoigner ici, devant vous, de son dévouement, de son engagement, de ses convictions assises sur des valeurs fortes, de sa fidélité, de son pouvoir de conviction, et de son apport constant au débat, ce qu'il appelle, de manière amusée, ses nuances. Merci pour tout Patrick, je regrette vraiment de perdre un Conseiller Municipal délégué aussi efficace, mais je suis sûr de garder un ami et ça me réjouit. »

L'ensemble du Conseil Municipal applaudit.

Monsieur Foing : « *Merci Christian.* »

Monsieur Borrel : « *Juste pour m'associer aux propos du maire au titre des années écoulées. Et ajouter peut être un point à la liste non exhaustive que Christian Dupessey a faite de tes activités, c'est ton travail intense pour la sauvegarde des zones naturelles du Salève.* »

Monsieur le Maire : « *Merci Robert pour cette précision.* »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Foing.

Monsieur Foing : « *Avant 1995, il y a un Élu dans cette salle qui est venu me trouver en me disant: « Au lieu de râler dans ton coin, viens discuter avec nous à la mairie ». C'est Bernard Pachtod. Donc on peut dire, soit c'est à cause de lui, soit c'est grâce à lui que je me suis retrouvé sur une liste avec Robert. Je tiens déjà à vous remercier, à te remercier Bernard. Je remercie aussi Robert,*

parce que c'était quand même pas facile il y a 13-14 ans pour recevoir un rôleur dans l'équipe. Mais on m'a fait confiance, on m'a donné quelques responsabilités, et ça m'a beaucoup appris. J'ai découvert les aspects de la vie municipale, je ne vais pas revenir sur ce que tout le monde sait ou découvre, mais l'investissement personnel que j'ai pu mettre dans cette période, ça a été une volonté individuelle mais Robert et mes amis m'ont fait comprendre rapidement qu'elle n'a de sens qu'à partir du moment où elle s'inscrit dans une action collective. Et c'est des valeurs qui n'avaient plus de sens jusqu'à il n'y a pas très longtemps. Il n'y a pas très longtemps, on était encore dans l'individualisme et l'égoïsme. Et on avait un niveau de résistance dans cette municipalité où le travail collectif diminuait. Ça a été une expérience extraordinaire, un enrichissement personnel. Certaines personnes pensent que lorsqu'on devient Élu, c'est pour s'enrichir et j'avoue que je me suis enrichi pendant tous ces mandats, je n'ai pas hésité. Et j'ai beaucoup reçu d'amitiés, d'expériences et j'ai été payé 1.000 fois ce que j'ai pu investir dans mes différentes actions. Je vais quitter tout cela parce que je vais rejoindre mon épouse qui est à l'étranger. Je vais avoir un nouveau projet de vie, je vais donc vous quitter. Ça s'est réalisé un peu ces derniers mois. C'est quand même avec un gros pincement au coeur que je vais partir. Je reste annemassien, je resterai à l'écoute et je serai toujours intéressé par ce qu'il se passera sur Annemasse. Je ne vais pas insister trop longtemps. Simplement dire que je vais vous regretter, je vais regretter tous ces amis autour de cette salle, tous les amis. Vous allez me manquer, personnellement. Le travail, la vie municipale va me manquer. Toutes les bonnes choses ont une fin. Une page se tourne et il y a de nouvelles compétences qui vont venir autour de cette table pour me remplacer et je ne doute pas que la personne qui va venir s'investira de tout son coeur. »

Monsieur le Maire : « Merci Patrick. »

L'ensemble du Conseil Municipal applaudit.

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. J'ai oublié de demander à la liste de Monsieur Vigny de désigner les remplaçants de Monsieur Pirat concernant les commissions dans lesquelles siégeait Alain Pirat, c'est-à-dire la Commission d'appel d'offres, mais je crois que c'est fait, c'est donc Madame Mayca qui devient titulaire et Monsieur Joulaud suppléant. Et il y a aussi la Commission de jumelage et le groupe de travail en charge de la révision du PLU. Vous pourrez les désigner plus tard. Merci. »

URBANISME ET TRAVAUX

3 | Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse – Mise en demeure d'acquérir un terrain en emplacement réservé rue Molière

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur Boucher : « Monsieur le Maire, comme vous l'avez vu, la rue Molière est terminée et d'après ce que j'entends parler, elle donne satisfaction. Je voudrais juste dire qu'il m'est remonté un problème que je ne sais pas résoudre c'est que sur cette rue à droite il y a un magnifique cèdre, majestueux, qui déborde sur la rue. On m'a beaucoup demandé de le couper, parce que tout simplement il est très habité, de beaucoup d'oiseaux qui produisent des déjections et qui salissent en dessous. Je n'ai pas de solutions là-dessus, sinon de nettoyer souvent. Il n'est pas question de le couper, il est protégé. Je ne sais pas résoudre ce problème là. Concernant le PLU et cette rue Molière, je vous demande de résoudre un petit problème qui ne devrait pas poser trop de difficultés je pense. »

La Commune d'Annemasse est bénéficiaire d'un emplacement réservé pour l'élargissement partiel

de la rue Molière, inscrit au Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse sous le n° 60.

Par courrier recommandé en date du 13 novembre 2008, la Copropriété Résidence « Molière », cadastrée section A sous le n° 4275, située à l'angle de la rue Molière et de la rue Adrien Ligué et concernée par ledit emplacement réservé, a mis la Ville d'Annemasse en demeure d'acquérir la partie de terrain grevée conformément aux dispositions des articles L 123.17 et L 230.1 du Code de l'Urbanisme.

Les travaux d'aménagement de la rue Molière qui s'achèvent, basés sur les emprises existantes de la rue, n'ont pas mis en évidence la nécessité d'aménager les espaces réservés car la rue vient naturellement et progressivement se rétrécir jusqu'aux bâtiments implantés au coin de la rue Adrien Ligué. Par ailleurs la Commune n'envisage pas de réaliser d'autres travaux d'aménagement pouvant nécessiter la maîtrise foncière des espaces réservés.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel qui s'abstient,

ACCEPTE de répondre négativement à la mise en demeure d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée section A sous le n° 4275 de la Copropriété « Le Molière » concernée par l'emplacement réservé n° 60 au PLU d'Annemasse.

ACCEPTE d'émettre un avis favorable à la levée de l'emplacement réservé n° 60 lors d'une prochaine procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse.

4 | Travaux de liaison fibre optique des systèmes d'information des différents services municipaux (Phase 3 - centre technique municipal /Complexe MLK/Centre petite enfance) - lancement de la consultation par procédure adaptée

Rapporteur : Monsieur Peugniez

La Ville va réaliser des travaux afin de mener à bien l'interconnexion des systèmes d'information des différentes entités regroupant ses services. L'objectif est d'intégrer les différents sites dans le réseau global de la ville afin de permettre le déploiement d'applications informatiques entre les sites et de mettre en oeuvre, par ce moyen, un réseau de téléphonie moderne.

Les travaux à réaliser correspondent à la phase 3 de la création d'un réseau global Ville d'Annemasse permettant de regrouper pour l'ensemble équipements municipaux à la fois des réseaux locaux et des liens Telecom. Il s'agit des travaux d'interconnexion par liaison fibres optiques entre :

- le Centre Technique Municipal et le Centre de la Petite Enfance en passant par la Maison des Sports (Travaux prévus en tranche ferme)
- le Centre Technique Municipal et le complexe Martin Luther King (Travaux prévus en tranche conditionnelle).

L'opération est globale ; elle comporte tous les travaux liés à l'opération dans les différents corps d'état (génie civil, petite maçonnerie, câblage en fibre optique, paramétrage du réseau et intégration de la fibre optique).

L'estimation des travaux s'élève à 250.000 € HT (le montant pourra être ajusté lors de la séance du Conseil Municipal).

La consultation est lancée par procédure adaptée (les décrets de mise en oeuvre du plan de relance économique dans les marchés publics parus en fin d'année 2008 ont abaissé les seuils de procédure formalisés dans la commande publique : les marchés de travaux compris entre 206.000 et 5.150.000 €HT peuvent désormais être passés en procédure adaptée – c'est à dire selon les règles définies par chaque collectivité – et non plus en appel d'offres ou marchés négociés qui sont des procédures plus formalisées et moins souples).

Les travaux sont décomposés en 3 lots :

- Lot n°1 – Génie Civil
- Lot n°2 – Câblage fibre optique
- Lot n°3 – Paramétrage

Les travaux sont prévus pour démarrage fin mars 2009 pour 4 mois environ.

Monsieur Benoist : « *La fibre optique c'est une belle aventure, c'est bien qu'elle commence, ça serait bien qu'elle s'articule sur des projets plus globaux qui devraient intéresser toute la Ville et toute la cité. Je pense que vous avez très certainement la possibilité d'éclairer notre lanterne sur cet élément. Ce que j'arrive mal à comprendre ce soir c'est, est-ce que la Ville d'Annemasse développe pour son compte et toute seule, un petit réseau de fibre optique ou bien est-ce que ce petit réseau va s'articuler avec le plus grand réseau qu'on attend ? Je pense que la fibre optique est une urgence. Les réseaux à très haut débit, dans notre agglomération, je crois qu'il faut qu'on y vienne. Alors la question que je voulais poser : est-ce que ça s'articule? Si oui, comment? »*

Monsieur Peugniez : « *En l'occurrence, effectivement, il s'agit d'une opération qui vise à équiper la Ville d'Annemasse. Maintenant, en tirant un fourreau on se donne la possibilité de faire passer d'autres fibres optiques à l'intérieur. Ces fibres optiques pourront être mutualisées. Je crois que le sens de la législation, la volonté de la Ville c'est d'arriver à mutualiser au maximum les fourreaux existants. Il y a plusieurs projets en cours, notamment entre le SIAC et le SIMBAL, qui visent à avoir un réseau à destination des entreprises sur le territoire du SIAC, le Chablais et le SIMBAL, le genevois. Mais il n'est pas dans notre intention de creuser des trous partout et tout ce qui pourra être réutilisé le sera. »*

Monsieur Borrel : « *Puisque Jean Pierre Benoist a cité l'Agglo je me dois de répondre. Effectivement, l'agglomération insiste très fortement en toute circonstance pour obtenir un réseau de haut débit qui soit autre chose que l'ADSL sur au moins la Haute-Savoie du Nord, qui est notre territoire, puisqu'il n'est pas question de faire des réseaux de fibre optique ou des boucles locales de radio sur des espaces trop petits. Je vais laisser ensuite Monsieur le Maire répondre, puisqu'il est membre de l'Agglo tout comme moi et il y est chargé principalement de la prospective dans le domaine des équipements. C'est donc lui qui a, au niveau de l'Agglo, la responsabilité du dossier. Je voudrais dire que, pour rappeler un peu d'histoire ancienne, il y a eu à peu près 7 ou 8 ans, un projet de boucle locale radio sur le Chablais et le Genevois, à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Savoie; ce projet a capoté, sans doute sous la pression d'un certain nombre d'opérateurs qui ne voulaient pas que le marché leur échappe. La région a ensuite pris le relais et nous a demandé de nous associer au Chablais pour faire un projet qui ait au moins la dimension d'environ 1/3 du département. Ce que nous avons fait, et nous avons eu à ce moment là la surprise de nous entendre dire toujours par le département de la Haute-Savoie, que ça pourrait se faire mais qu'il fallait d'abord qu'il y ait une étude départementale englobant toutes les parties de ce département, ce qui évidemment nous retarde au minimum de deux ans. Je ne fais que rappeler l'histoire. Ça fait bien longtemps qu'autour de cette table, on a évoqué la nécessité d'avoir de la fibre optique. Moi j'ai eu la grande surprise d'entendre dire, par un haut fonctionnaire départemental il y a très peu de jours, qu'une enquête faite dans la Vallée de l'Arve auprès des industriels avait montré que les industriels*

n'en avaient pas besoin. Ce qui me stupéfie, étant donné le nombre de demandes qu'on recueille un peu partout chaque fois que l'on rencontre des industriels ou des services. J'ai donc tendance à penser comme vous qu'il faut avancer, nous nous efforçons d'avancer. Sur le plan des équipements, dont l'Agglo prendra la responsabilité, soit seule soit dans un cadre plus vaste, allant éventuellement d'ici jusqu'au Chablais. Il s'agira simplement de poser ce que j'appellerai les « grandes nervures ». Après, à chaque commune de s'équiper, ou en tout cas, ça ne contrarie pas le fait que des communes préparent des réseaux internes. Ce qui a été exposé par notre collègue Peugniez, ne me semble pas être du tout en contradiction avec une politique plus vaste mais qui aujourd'hui n'est pas aboutie. Moi je le regrette tout comme vous. »

Monsieur le Maire : *« Le dossier que présente Monsieur Peugniez est le dossier de l'entreprise Mairie. C'est un dossier interne à l'entreprise Mairie qui fait qu'ayant plusieurs sites, on prend ses dispositions et comme il est dit, il est ensuite utilisable, sera utilisable dans le cadre du développement des réseaux. Les grandes lignes que vient de présenter le Président de l'Agglo, montrent qu'en deux ans, le Syndicat d'aménagement du Chablais (SIAC) et le SIMBAL, ces deux grandes structures (c'est une bonne moitié de la Haute-Savoie) ont travaillé, et une étude a été faite. Aujourd'hui cette étude de faisabilité est rendue. Nous savons que pour mettre en place un réseau très haut débit, c'est-à-dire essentiel pour le développement économique, touristique, essentiel pour le devenir de cette grande région, nous savons que c'est possible. L'étude est très précise, nous avons un grand axe qui est l'axe Saint-Julien / Archamps / Annemasse / Thonon, avec des dérivés qui remontent les vallées, et ensuite nous distribuons l'ensemble. Alors bien évidemment, il ne s'agit pas que les collectivités territoriales deviennent des distributeurs, donc il y aura sur ce projet soit un appel d'offres, soit une DSP, soit un marché public. Tout cela est encore en cours de discussion. Mais nous savons une chose, c'est le coût de l'investissement. Le coût de l'investissement c'est en gros 30 millions d'euros, sur l'ensemble du secteur. C'est-à-dire c'est loin d'être irréaliste. On peut y ajouter le fait que le département devrait participer, si certains hauts fonctionnaires ne s'y opposent pas, de manière importante, et nous avons travaillé en direct (quand je dis nous, c'est le SIAC et le SIMBAL) avec le Conseil Général, avec Monsieur François Munier qui a en charge cette donnée au Conseil Général, et Monsieur Frédéric Zori qui préside la commission. Nous travaillons régulièrement avec eux, comme un travail avec un organisme qui est le SELEQ et qui est le syndicat intercommunal départemental qui gère les réseaux électriques et qui peut gérer les réseaux de haut débit. Aujourd'hui, la région nous dit qu'elle est prête à nous aider financièrement. Il reste en effet un point pour l'instant à lever. Quand je dis il reste, c'est dans les semaines. La dernière réunion de Commission, mais prenez le avec des réserves car ça n'a pas été validé, a dit très clairement qu'elle proposerait à tous les EPCI du SIAC et du SIMBAL d'y aller. On y va avec ou sans le département. Je crois qu'il y a une responsabilité d'aménagement, de tels enjeux de développement économique, qu'on ne peut plus attendre. La chose particulière c'est que ce département a eu pendant des années, une avance en termes de développement technologique par rapport à bien d'autres. Aujourd'hui ce département a pris du retard, on ne peut plus attendre. La proposition que l'on fait, et au SELEQ et au département, c'est de dire que nous, SIAC et SIMBAL, nous sommes prêts. Le projet est réaliste, nous savons comment le faire, nous connaissons son coût. Nous sommes prêts à partir en coordination avec une démarche départementale parce que plus ces réseaux sont importants, mieux ils sont gérés par la suite. Nous sommes prêts, avec vous département, à être une zone expérimentale de généralisation du très haut débit. C'est aujourd'hui ce que l'on discute avec le département. Nous sommes tous unis, convaincus, de la nécessité d'avancer sur ce très haut débit. J'espère que les premiers travaux commenceront fin 2009 début 2010 pour qu'en deux ans, nous ayons un réseau excellent en termes de très haut débit. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Peugniez,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du lancement de cette opération.

La dépense est prévue au budget primitif de la Ville – compte 2315 822

FINANCES

5 | Versement des 3/12èmes des subventions de fonctionnement aux associations

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur Becquet : « Auparavant puisqu'on parle d'associations, je voulais faire remarquer à Monsieur Benoist et à Monsieur Joulaud, qu'ils ont trouvé dans leurs dossiers, les renseignements qu'ils avaient demandé sur les associations pour celles qui touchent plus de 23.000 euros. Vous aurez le reste après.

Chaque année on passe une délibération pour avancer aux associations les 3/12èmes d'une subvention pour leur permettre tout simplement de vivre, de travailler et de payer leurs dépenses.»

En attendant le vote du Budget Primitif 2009 par le Conseil Municipal et afin de permettre aux associations ci-après de fonctionner normalement, il est proposé au Conseil Municipal de leur verser les 3/12èmes de la subvention 2008, suivant le détail ci-après :

	Somme versée en 2008	Montant des 3/12èmes à verser	Imputation
SECTEUR 4			
MJC Centre / Subvention de fonctionnement ordinaire	158.700,00 €	39.675,00 €	6574 – 422/11
MJC Sud / Subvention de fonctionnement ordinaire	189.574,00 €	47.393,00 €	6574 – 422/12
MJC Romagny / Subvention de fonctionnement ordinaire	88.200,00 €	22.050,00 €	6574 – 422/13
Office Municipal des Sports	13 200,00 €	3.300,00 €	6574/40-2
Annemasse Basket Club	33.351,93 €	8.337,98 €	6574/40-1
Annemasse Volley 74	25.668,29 €	6.417,07 €	6574/40-1
Hand Ball Annemasse	19.473,55 €	4.868,39 €	6574/40-1
Rugby Club d'Annemasse	37.447,85 €	9.361,96 €	6574/40-1
Union Sportive d'Annemasse	26.774,55 €	6.693,64 €	6574/40-1
Annemasse Flip-Flap Rock Club	17.815,03 €	4.453,76 €	6574/40-1
Annemasse Natation	30.551,48 €	7.637,87 €	6574/40-1
Annemasse Ski Compétition	14.405,97 €	3.601,49 €	6574/40-1
Canoë Kayak – MJC Centre	5.558,68 €	1.389,67 €	6574/40-1
Club Alpin Français-Salève Annemasse	13.043,96 €	3.260,99 €	6574/40-1
Judo Club d'Annemasse	27.636,40 €	6.909,10 €	6574/40-1
La Cible de Salève	19.104,00 €	4.776,00 €	6574/40-1
La Foulée d'Annemasse	31.771,95 €	7.942,99 €	6574/40-1
La Sentinelle	9.923,96 €	2.480,99 €	6574/40-1
Moto Club d'Annemasse	11.411,11 €	2.852,78 €	6574/40-1
Parachute Club d'Annemasse	12.623,91 €	3.155,98 €	6574/40-1
Première Compagnie de Tir à l'arc d'Annemasse	14.182,90 €	3.545,73 €	6574/40-1
Tennis Club du Salève	28.119,98 €	7.030,00 €	6574/40-1
Association Sportive de Karting	11 251,81 €	2.812,95 €	6574/40-1
Association Sportive des PTT d'Annemasse	11 578,41 €	2.894,60 €	6574/40-1
Triathlon du Salève	7 654,78 €	1.913,70 €	6574/40-1
Sou des Ecoles	31 000,00 €	7.750,00 €	6574/255
SECTEUR 8			
Villa du parc	128.358,00 €	32.089,50 €	6574/322
Comité des fêtes	115.000,00 €	28.750,00 €	6574/025

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet ,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser aux associations ci-dessus les 3/12^{èmes} de leur subvention 2008 comme susvisé.

La dépense en résultant, soit 283.345, 14 €, sera prévue au BP 2009.

6 | Indemnité de conseil au Trésorier Principal

Rapporteur : Monsieur Becquet

Mr Brault, Trésorier Principal de la Ville d'Annemasse bénéficie de cette indemnité depuis son arrivée le 7 janvier 2006.

Toutefois, compte tenu du changement de Conseil Municipal en 2008, le versement de l'indemnité de Conseil est subordonné à une délibération nominative de l'assemblée délibérante de la commune.

Aujourd'hui, Mr Brault sollicite l'octroi de cette prime.

Le montant de cette indemnité sera révisé chaque année, sans nouvelle délibération, en fonction de la moyenne des dépenses nettes du budget principal et des budgets annexes des trois derniers exercices.

Considérant les conseils fournis aux services municipaux et les bonnes relations avec les services de la Trésorerie,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'allouer à Mr Brault, une indemnité de conseil de 5.126,91 € en application du barème publié dans l'Arrêté Ministériel du 16 décembre 1983.

Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2009, compte 6225 / 020 et soumise aux prélèvements sociaux.

7 | Dépenses d'investissement – Autorisation de mandatement avant le Budget Primitif 2009

Rapporteur : Monsieur Becquet

Des crédits concernant la réalisation des travaux, des acquisitions foncières, ou des achats de fournitures de biens et services ont été ouverts au Budget 2008 et seront repris dans l'Etat des Restes à Réaliser 2008. Ils seront complétés par de nouvelles inscriptions au Budget Primitif 2009.

Or, le budget de la Ville n'étant pas voté dès le mois de janvier, il convient – afin de ne pas retarder

les mandatements – d'autoriser Monsieur le Maire à "engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent".

Ceci, conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à la date d'adoption du Budget Primitif 2009,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel qui vote contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988.

Monsieur le Maire : « Vous voulez vous exprimer pour les raisons de ce vote contre? Non ? D'accord. »

8 | Convention financière avec Annemasse Agglo et la SA HLM HALPADES – Participation de la Ville dans le cadre du PLH pour la construction de 4 logements PLUS - Programme « Terrain Parent », sise rue des Tournelles à Annemasse

Rapporteur : Monsieur Becquet

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2004/2008, les communes de l'agglomération annemassienne et la 2C2A ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable de 3.500 € à 6.500 € par logement. Cette aide participe à la prise en charge des surcoûts fonciers et des travaux de ces opérations.

Le montant de cette subvention s'élève, conformément à la décision du Président n°2008.159 du 3 décembre 2008, à 14 000 € pris en charge de la façon suivante :

- | | |
|---------------------|----------|
| - Annemasse Agglo. | 10.500 € |
| - Ville d'Annemasse | 3.500 €. |

Monsieur Boucher : « Il s'agit du programme de reconstruction ANRU. Dans ce programme il y a 4 logements supplémentaires. »

Monsieur le Maire : « C'est pour cela qu'il y a une convention supplémentaire. Elle vient en complément d'une que nous avons déjà passée. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir pour la construction de 4 logements PLUS (prêt locatif à usage social) réalisée par la SA HLM HALPADES, programme « Terrain Parent », sise rue des Tournelles à Annemasse. Cette convention fixe les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer,

ACCEPTE que la commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au

bénéficiaire sur ordre de Annemasse Agglo.

9 | Convention financière avec Annemasse Agglo et OPAC74 – Participation de la Ville dans le cadre du PLH pour la construction de 6 logements PLUS – Programme « rue des Échelles », 18 rue des Échelles à Annemasse

Rapporteur : Monsieur Becquet

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2004/2008, les communes de l'agglomération annemassienne et la 2C2A ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable de 3.500 € à 6.500 € par logement. Cette aide participe à la prise en charge des surcoûts fonciers et des travaux de ces opérations.

Le montant de cette subvention s'élève, conformément à la décision du Président n°2008.172 du 15 décembre 2008, à 27 000 € pris en charge de la façon suivante :

- Annemasse Agglo.	20.250 €
- Ville d'Annemasse	6.750 €.

***Monsieur Boucher :** « Il s'agit d'un programme qui s'appelle « Le Saint-Hélène » et qui est arrêté depuis un certain temps. Le constructeur est arrêté pour des raisons d'assez mauvaise commercialisation, je pense. Un montage a été fait et dans ce montage, c'est l'OPAC, qui achète 6 logements et permet de commercialiser l'immeuble. J'espère le faire redémarrer rapidement. »*

***Monsieur le Maire :** « Nous assistons aujourd'hui, c'est une des conséquences de la crise qui commence à toucher l'immobilier, à une chose particulière, c'est que ce sont les promoteurs privés qui viennent voir les collectivités locales en disant qu'ils veulent du logement social. Pas tous encore. Alors qu'il y a quelques temps, il fallait se battre avec les promoteurs privés pour obtenir qu'ils veuillent bien mettre 10% ou 20% de logements sociaux dans leurs propriétés. Aujourd'hui, ils viennent parce qu'un bailleur social, il arrive, il achète, c'est sûr, c'est une commercialisation évidente. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 6 logements PLUS (prêt locatif à usage social) réalisée par l'OPAC74, programme « rue des Echelles », 18 rue des Echelles à ANNEMASSE. Cette convention fixe les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

- d'accepter que la commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire sur ordre de Annemasse Agglo.

10 | Convention financière avec Annemasse Agglo et ERILIA – Participation de la Ville dans le cadre du PLH pour la construction de 61 logements (47 PLUS et 14 PLAI) – Programme « Chablais Parc », sise avenue de la Gare / Rue du Chablais à Annemasse

Rapporteur : Monsieur Becquet

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2004/2008, les communes de l'agglomération annemassienne et la 2C2A ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable de 3.500 € à 6.500 € par logement. Cette aide participe à la prise en charge des surcoûts fonciers et des travaux de ces opérations.

Le montant de cette subvention s'élève, conformément à la décision du Président n°2008.171 du 16 décembre 2008, à 241 500 € pris en charge de la façon suivante :

- Annemasse Agglo.	181.125 €
- Ville d'Annemasse	60.375 €.

Monsieur le maire : « Vous savez qu'il y a, sur Chablais-Parc, un certain nombre de logements aidés, 154 logements aidés sur 494. Donc ce sont les 61 premiers logements financés dans le cadre de l'opération Chablais Parc qui est en train de démarrer. On y reviendra. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir pour la construction de 47 logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 14 logements PLAI (prêt locatif aidé d'insertion) réalisée par l'OPAC74, programme « Chablais Parc », sise avenue de la Gare/rue du Chablais à ANNEMASSE. Cette convention fixe les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer,

ACCEPTE que la commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire sur ordre de Annemasse Agglo.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

11 | Financement de la scolarité des enfants annemassiens fréquentant les écoles privées

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « En 1977, quand l'équipe conduite par Robert Borrel est arrivée dans cette mairie, elle a rendu transparente l'aide accordée aux écoles privées, en regrettant d'ailleurs que ces écoles, à l'époque, ne soient pas sous contrat. Elles étaient hors contrat. Cette situation a duré jusqu'en 2007. Et jusqu'en 2007, il y a eu une aide annuelle qui était estimée à 12 postes, puisqu'on avait délégué, affecté 12 postes d'aide pour la cuisine ou l'école maternelle plus les frais pédagogiques (conformément à ce qu'on donnait en frais pédagogiques à l'école publique). Au total, c'est une somme qui pouvait se situer à environ un peu plus de 400.000 euros. Alors pendant cette période, la vie politique liée au débat des écoles était plutôt agitée, il y a eu une période un peu « troublée », c'est la période 82-83. Certains autour de la table se trouvaient dans les manifestations de 82 pour le grand service public d'éducation nationale, d'autres se trouvaient dans une grande manifestation pour la défense de l'école libre. Moi, je le dis très clairement, je me trouvais dans les premières, c'est-à-dire celles pour le grand service public d'éducation nationale. Je crois qu'on a besoin d'un grand service public, qui ne voulait pas dire uniformisation mais qui voulait dire mise à disposition du service public de toutes les forces scolaires existantes. Ce que je veux dire c'est qu'à ce moment là je réaffirmais, et je le réaffirme, ma confiance en l'école publique parce que c'est l'école laïque, c'est l'école de la république, c'est l'école de la mixité sociale, de la

citoyenneté. Mes convictions n'ont pas changé, professionnellement mais aussi politiquement. Je suis très attaché à cette école, mais aujourd'hui ce n'est pas le débat. 2007, il s'est passé deux choses. Il y a eu deux nouvelles données. La première : les écoles d'Annemasse ont décidé de passer sous contrat. Je vous rappelle que le fait de passer sous contrat c'est le contrôle de l'Etat sur le contenu de l'enseignement et le salaire des enseignants est pris en charge par l'Etat. En même temps, il y avait eu depuis, une loi votée en 2004, qui demandait, dans le cadre des écoles sous contrat, que les communes participent au fonctionnement des écoles au prorata du nombre d'élèves et à la même hauteur que les sommes consacrées aux élèves des écoles publiques. C'est la loi de 2004. Cela pour les écoles élémentaires. Il n'y a pas d'obligation pour les maternelles même s'il y a dans le texte un encouragement législatif. Vous le savez, ça a fait l'objet de beaucoup de discussions, il y a eu des réactions diverses des communes, et notamment la montée au créneau d'une association dont j'ai le plaisir d'être un des vice-présidents départementaux, l'Association des maires de France qui est montée au créneau pour dénoncer cette obligation faite aux communes, de financer les écoles qui n'étaient pas sur leur territoire. Si vous regardez la Chamarette ou Saint-François, ces écoles reçoivent des enfants qui viennent de Cranves-Sales, Gaillard, etc. Et donc, il y a un certain nombre de communes qui ont refusé de payer et on a assisté, y compris ici, localement, à cette chose assez étonnante, de voir l'ex-maire d'Annemasse et déjà Président de l'agglo, défendre la loi de 2004 et dire qu'il semblait relativement juste et égalitaire, que toutes les communes participent au prorata des élèves qui sont dans les écoles privées. Et voir en même temps, des défenseurs, ceux qui étaient dans la manifestation de Versailles, être contre et refuser de donner de l'argent aux écoles privées. C'était étonnant, cela a fait des débats au congrès des maires. Et puis, il y a eu depuis, un amendement, amendement Jean-Claude Carle, qui maintient le texte dans son ensemble et qui permet aux communes qui ne sont pas le siège des écoles privées, c'est-à-dire hors Annemasse pour nous, de payer leur part à égalité de l'école publique, mais ils peuvent limiter cette participation, s'ils ont des places dans les écoles publiques de leur commune. Aujourd'hui, la situation est telle que la Ville, et les propositions que je vous fais ce soir se baseraient sur les principes suivants. Premièrement, nous appliquons la loi. Deuxièmement, nous ne donnons pas un centime pour des élèves qui ne sont pas issus d'Annemasse. Les autres communes doivent prendre la responsabilité du paiement de leur part. Et c'est le cas de presque toutes les communes aujourd'hui, pas tout-à-fait, il y a encore quelques communes réticentes dans la région. Le fait de dire cela, c'est encourager ces communes à payer leur part. Troisièmement, pour permettre aux écoles privées de ne pas « tomber de haut », je vous propose de réduire progressivement la participation aux écoles privées pour arriver à ce que la loi permet. Et donc, quatrièmement, d'arriver à appliquer la loi pour les élèves de l'école élémentaire, et puis de faire un effort pour les élèves qui sont en maternelle. Donc aller au-delà de l'obligation, même si c'est dans la loi, mais ce n'est pas une obligation dans la loi, en estimant aujourd'hui que, le constat est fait, toutes les écoles publiques maternelles ne peuvent accueillir tous les élèves d'Annemasse. Il faudrait en construire encore d'autres. C'est un constat et non une prise de position idéologique. Concrètement, cela veut dire qu'aujourd'hui, un élève d'école élémentaire revient à un coût de fonctionnement, pour l'école publique, d'environ 600 euros par an. C'est d'ailleurs dans les estimations, une fourchette haute. L'estimation faite par l'ensemble des communes est entre 400 et 600 euros. Nous sommes dans la fourchette haute parce que nous donnons beaucoup aux écoles. Par exemple, les intervenants, aussi bien en musique qu'en sport, interviennent pendant le temps scolaires. Mais alors, comme on donne 600 aux élèves de l'école publique, on donne 600 aux élèves des écoles privées. Il y a aujourd'hui 257 élèves concernés, $600 * 257 = 154.200$ euros. Vous avez vu qu'on parlait de 400.000. Donc la réduction progressive de la participation de la Ville se fait sur les postes. Nous n'avons plus le droit, nous ne pouvons plus laisser de postes à l'école privée. C'est interdit par la loi. Donc nous reprenons ces postes et au lieu de les reprendre tous en même temps, nous les reprenons mais nous laissons l'équivalent financier en dotation. En 2007 nous avons retiré 4 postes, nous sommes arrivés à 8 postes, ce qui veut dire que nous sommes à 240.000 euros. Pour

la rentrée 2009, nous proposons le maintien d'un équivalent de 3 postes, ce qui veut dire que l'on donnerai les 154.200 euros + 90.000 euros. En 2010, nous donnons toujours 154.200 euros (évidemment ce chiffre de 154.200 euros peut changer puisqu'il est pris comme exemple) + l'équivalent de 2,5 postes. C'est un équivalent de 75.000 euros. Et en 2011, 154.200 euros + 2 postes, soit l'équivalent de 60.000 euros. C'est-à-dire que l'on se situe à environ 214.200 euros pour l'ensemble des écoles. Et la proposition que je vous fais, c'est de maintenir cette situation par convention, si vous m'en donnez l'autorisation, jusqu'en 2014, avec les écoles privées, de manière à ce qu'ils puissent gérer leur budget avec une vision budgétaire et de savoir jusqu'où ils vont. Cette somme de 154.200 + 60.000 à partir de 2011 correspondrait donc bien sûr aux 154.200 dûs pour l'école élémentaire et donc les 60.000 correspondraient à une indemnisation concernant les élèves de maternelle. Encore une fois, indemnisation qui n'est pas obligatoire. Je vous propose cette convention, nous l'avons discutée, négociée, avec les écoles de Saint-François et de la Chamarette. Pour moi, mais je sais que ça ne fait pas l'unanimité y compris dans mon équipe et je le comprends, pour moi il y a une volonté d'équité, d'équilibre, un encouragement aussi que toutes les autres communes contribuent de manière juste à la vie de ses écoles. Et il y a aussi un choix de paix scolaire. Je crois que cela n'enlève rien à mon attachement profond à l'école publique et à ses fondements laïques. Il s'agit simplement de tenir compte de réalités. »

Monsieur Vigny : « Je comprends votre position, et on peut s'étonner effectivement que les communes avoisinantes ne participent pas à hauteur des enfants qui viennent de ces communes. Ce qui m'inquiète, c'est l'amendement Carle qui fera certainement que certaines communes pourront s'exonérer de cette cotisation. Vous voyez que je reste objectif. Là vous nous proposez de voter jusqu'en 2014, je pense que c'est à effet de la prochaine rentrée, 2009. Est-ce qu'on ne pourrait pas pondérer cette décision, savoir si effectivement toutes les communes avoisinantes, au risque de voir les écoles de la Chamarette et de Saint-François en difficulté, ce qui vous vaudrait automatiquement le fait de récupérer un certain nombre d'élèves. »

Monsieur le Maire : « Excusez moi Monsieur Vigny, ce n'est pas pour vous couper la parole, êtes-vous en train de dire que nous pourrions donner plus pour compenser ce que des communes de l'agglomération ne donneraient pas? »

Monsieur Vigny : « Non, pas du tout. Si vous voulez, ce que je souhaite c'est que les écoles privées ne soient pas en difficulté. Nous ne sommes pas dans l'idéologie du tout. Mais les amendements de Carle permettront à certaines communes de s'exonérer de leur cotisation. Voilà ma question. »

Monsieur le Maire : « J'allais dire, posez votre question à Jean-Claude Carle. Je dois vous dire que j'étais avec d'autres Élus au Congrès national des maires, que cette question a été soulevée, dans un cadre un peu « chaud », et sur ce point là, les engagements du gouvernement, et notamment de la ministre de l'intérieur, ont été très clairs. C'est-à-dire que pour elle, donc pour le gouvernement, l'amendement Carle était un progrès et une réponse à des demandes des communes. A partir d'un moment, il y a un gouvernement, il applique des lois, il décide, c'est lui qui assume. Je trouve qu'il serait mal venu de demander à Annemasse, aux contribuables Annemassiens, de payer pour des élèves d'autres communes, qui viendraient à l'école privée sur Annemasse. Je crois que l'effort qui est fait et que je vous propose, concernant notamment l'école maternelle est déjà un gros effort et l'effort aussi d'étalement dans le temps tient compte de ce que vous souhaitez et ce que je souhaite, c'est-à-dire que nous ne mettons pas en difficulté d'une manière brutale, le fonctionnement de ces écoles, personne n'y a intérêt. »

Monsieur Borrel : « Il n'y a pas d'étonnement à ce que je dise mon accord avec vous puisque cette question vous l'avez travaillée avec moi, en d'autres temps. Et puis je dirais que nous l'avons

travaillée ensemble depuis le mois de mars dernier. Je voudrais simplement rappeler, pour la vérité du débat, que ce qu'on appelle l'amendement Charasse que vous avez cité sans donné le nom, a été voté par le Parlement. Aujourd'hui la loi dit que chacun doit verser, y compris quand l'école n'est pas sur sa commune. L'amendement Carle ce n'est rien d'autre qu'une échappatoire pour détourner la loi de son objectif. Et bizarrement, on voit le parlement, après avoir adopté une loi d'équité, s'en débarrasser par une espèce de « documents de fin de nuit » comme on en voit voté à l'Assemblée Nationale un peu rapidement. Les Maires ont eu d'autres incitations à la désobéissance et il y en a une qui est très célèbre, c'est la lettre individuelle, adressée à chaque maire de France par Monsieur Pélissard, Président de l'association nationale des maires, pour leur dire de ne pas appliquer la loi : « J'ai pris moi, Président de l'association nationale des maires, les contacts nécessaires, pour que les Préfets ne vous poursuivent pas si vous n'appliquez pas la loi et l'amendement Charasse ». Ce qui est quand même exorbitant de voir qu'un homme qui n'a aucune qualité pour se faire interprète de la loi, et encore moins pour donner des directives aux maires. Donc aujourd'hui, nous sommes dans cette situation complètement tordue. Je suis intervenu plusieurs fois au congrès des maires, trois fois je crois, et je ne cache pas que je faisais un peu de politique, au sens où on suscite parfois le débat. Je disais aux maires qui avaient fait des manifestations nombreuses et répétées en faveur de l'école privée, je disais que s'ils étaient les amis de l'école privée, il fallait qu'ils le montrent, qu'ils sortent leur porte-monnaie. Or, on s'apercevait à ce moment là qu'ils étaient les amis de l'école privée jusqu'au porte-monnaie exclusivement, c'est-à-dire qu'en paroles oui, en actes non. J'avoue que je comprends mieux les gens laïques ou laïcard, qui eux refusent de donner des subventions à l'école privée par une conviction personnelle. Je ne parle pas de vous, Monsieur le Maire, je parle de ceux qui plus que vous sont prêts à réanimer un peu de guerre scolaire. Moi personnellement je les désapprouve et je pense que la conciliation ne pourra se faire que si ces gens là, peut être un peu trop « braqués » dans une seule direction, font un petit pas en direction de la loi. Mais si les autres, qui ont eux toutes les raisons idéologiques clairement affirmées de soutenir l'école privée, font immédiatement un grand pas. Or, ils sont très largement majoritaires dans notre département. Moi je partage la surprise, l'ébahissement de Monsieur Vigny devant le fait que ces communes là font la sourde oreille et que quand tous les calculs objectifs disent qu'un enfant de l'école primaire publique coûte 600 euros par an, il y a des gens qui continuent à dire qu'ils veulent bien participer pour les écoles privées mais à hauteur de 80/90/100 euros, des chiffres qui n'ont strictement rien à voir avec la réalité. Alors, moi j'ai fait cela au congrès des maires pour amener les gens à réfléchir. Je leur ai dit aussi, et là je partage ce que vient de dire Monsieur Vigny, que les communes comme Annemasse ont porté pendant 30 ans à bras le corps les écoles privées. Parce que c'est la Ville d'Annemasse qui les a fait vivre, je veux l'affirmer ici, pendant 30 ans, en attendant patiemment que les autres se décident à payer. La pédagogie a assez duré. Je rejoins le Maire d'Annemasse, il faut maintenant que cela cesse. Ces écoles risquent tout simplement de mourir suite à la décision que je voterai, je la voterai. Je la voterai non pas pour faire mourir les écoles privées, et à mon grand regret mais tout simplement parce que maintenant il faut que les autres communes se décident. Il n'y a plus d'excuses à ne pas le faire. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais dire que les propositions qui vous sont faites, ont reçu l'accord, après beaucoup de discussions, des représentants des écoles de la Chamarette et de Saint-François. »

Madame Verdonnet : « Effectivement, je vais rappeler que je suis personnellement un ardent défenseur de l'école privée, et donc évidemment dans ce débat j'ai porté haut et fort cette proposition. Je suis également déléguée dans l'école de la Chamarette, et nous avons rencontré les membres de l'OGEC la semaine dernière, qui très honnêtement, ont remercié chaleureusement la Ville d'Annemasse, de l'effort qui était fait parce que cet effort est réel, il se poursuit jusqu'en 2014

donc ce n'est pas un effort sur un an ou deux. Ça a été le premier constat. Lorsque nous avons épluché la comptabilité et les projections d'avenir, il est bien évident qu'aujourd'hui on est bien en situation de péril par rapport à ces écoles. Que les choses soient bien claires. Ils ont intégré parfaitement que les maires, parce qu'il y en a beaucoup, vont appliquer « bêtement » cet amendement pour éviter d'avoir à financer cette école privée. Donc nous avons exploré des pistes, pour effectivement demander que les parents d'élèves paient un petit peu pour les plus aisés, peut être en faisant ce qui n'a jamais voulu être fait dans ces écoles, à savoir de traiter les gens qui gagnent moins mais qui veulent mettre leurs enfants à l'école privée pour des convictions personnelles puissent quand même y aller et que ceux qui ont plus donnent plus. Nous sommes arrivés à un consensus sur ce point, ce qui a vraiment été très difficile à faire passer. Mais le point d'achèvement qui me semble choquant c'est bien ce problème de financement par les communes avoisinantes. Je pense à une en particulier, c'est Ville-la-Grand. L'argument qui est développé, c'est de dire « nous fermons trois classes parce que nos élèves vont à l'école privée donc nous ne payerons pas parce que les gens nous pouvons les accueillir ici et finalement nous n'allons pas payer pour que les gens fuient à la Chamarette ». Ces gens là ont quand même fait partie des défenseurs de l'école privée et je rejoins bien ce que vient de dire Monsieur Borrel, quand il s'agit de payer, aujourd'hui on ne veut pas que ces classes de l'école communale ferment. C'est un mauvais argument parce que c'est bien le choix des parents d'élèves de l'agglomération qui est en jeu, le choix de pouvoir mettre son enfant à l'école privée ou publique et ces communes là ne jouent pas le jeu et j'avoue que je ne sais pas quel va être l'avenir de ces deux écoles privées. »

Mademoiselle Nasr : « Effectivement c'est très choquant que les autres communes n'honorent pas ce qu'elles devraient faire. Je reviens sur la proposition de loi Carle qui comme son nom l'indique est une proposition. Elle a été certes votée au Sénat récemment, en décembre 2008. Mais elle vient juste d'arriver à l'assemblée nationale et elle n'est pas encore débattue. Et elle révisé l'article 89. Donc on ne sait pas au jour d'aujourd'hui, véritablement ce qu'il va devenir de cette loi. Malgré tout, cette loi telle qu'elle est proposée aujourd'hui, devrait quand même un tout petit peu conforter les écoles puisqu'elle permet aux écoles de faire intervenir les Préfets lorsqu'il y a conflit et litige parce que les autres communes ne règlent pas ce qu'elles devraient régler. Je voulais juste préciser cela. »

Monsieur le Maire : « Merci de cette précision, j'ajoute quand même, et je maintiens qu'un membre du gouvernement et pas n'importe lequel a pris un engagement devant les maires et a été applaudi par une partie du congrès des maires concernant le fait que cette loi serait bien votée et appliquée. Sur le déroulement, le calendrier vous avez tout-à-fait raison. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Boucher.

Monsieur Boucher : « Je ne suis pas un ardent défenseur des écoles privées comme ma collègue Corinne je suis un ardent défenseur de l'école publique. C'est bien connu. La question que vous nous posez ce soir est effectivement complexe. Vous parlez d'équité, d'équilibre et de paix scolaire, Monsieur le Maire. Je passe sur le premier mot « équité » où je ne vous rejoins pas tout-à-fait. Sur le point « équilibre », je crois que vous nous demandez d'appliquer toute la loi et d'appliquer un peu plus que toute la loi. Les choses sont assez claires. L'obligation de la Ville d'Annemasse, c'est de payer l'équivalent du coût d'un élève de l'école publique élémentaire qu'on a compté à 600 euros, et qui est une fourchette haute comme vous l'avez dit, et qu'il n'y a pas d'obligation pour les écoles maternelles. Je suis prêt à vous suivre sur ce point d'équilibre et de paix scolaire parce que je ne critique jamais l'école privée, qui travaille très bien. La seule différence c'est le public accueilli, c'est-à-dire sur la carte scolaire, l'obligation d'accueil ou pas. C'est une différence fondamentale entre certaines écoles publiques et l'école privée. Moi je dirige une école où il y a une

différence sensible, forte, de publics accueillis d'un point de vue catégorie socio-professionnelle. Ce supplément qui est demandé, je suis prêt à vous suivre sur ce point puisque je n'ai aucune envie de mettre en difficulté financière les écoles privées. Je conçois qu'elles doivent travailler avec des moyens et l'une de ces possibilités de moyens sont ces subventions là. Il y en a d'autres, on peut faire aussi appel à la participation des parents. Je suis inquiet, comme Monsieur Vigny, sur cet amendement, parce qu'on ne sait pas tout-à-fait comment vont réagir les communes environnantes et comment va se passer cette application d'amendement. Contrairement à Monsieur Vigny, je voterai si c'est la totalité des choses, c'est-à-dire un plan jusqu'à la fin de votre mandat, de notre mandat Monsieur le Maire, comme il est présenté là, c'est-à-dire que je ne souhaite pas que des contribuables annemassiens qui peuvent être très modestes participent au fait que des parents de communes environnantes échappent à l'école publique, par choix. Ce n'est pas à eux de les subventionner, ce n'est pas aux contribuables annemassiens de subventionner le fait que des parents fassent ce choix là. Je pense qu'il faut limiter cet effort là, il faut borner les choses. L'effort est important, même considérable, et je pense que pour la vie de ces écoles là, je vous suivrai sur cette demande là. J'espère qu'on sera suivi de retour pour la défense de l'école publique sur le point que vous nous passerez en fin de Conseil, puisque effectivement là ça sera la défense de l'école publique aussi. »

Monsieur Benoist : *« Si le couperet tombe bientôt sur l'école privée, c'est un point que je ne connais pas, leurs finances actuelles, dans l'agglomération, et les deux écoles qui sont principalement concernées. Si le couperet tombe, ça va faire des dégâts. Je pense que vous avez employé l'idée du pragmatisme. Et j'ai entendu votre excellente adjointe qui disait « situation de péril », je pense qu'on est quand même ici sur un équilibre très précaire pour ces écoles. Sauf, à ce que vous nous annonciez, qu'elles ont trouvé des financements de remplacement. Ce que j'ignore. Alors s'il n'y a pas de financements de remplacement, la délibération de ce soir porterait un coup qui pourrait être fatal à ces écoles. Alors je souhaite que l'on s'interroge sur le point de savoir si peut être ne faudrait-il pas, n'aurait-on pas intérêt à encore cette année, abonder leur trésorerie et puis à employer tous les moyens de pression, de coercition et voir des moyens judiciaires pour contraindre ceux, qui, dans notre voisinage immédiat ne jouent pas le jeu ? Je vous pose cette question, question vitale pour leur avenir, est-ce que vous avez la certitude qu'elles pourront tourner? »*

Monsieur le Maire : *« Excusez-moi Monsieur Benoist, je suis catastrophé par votre intervention. Vous êtes en train de dire, très simplement, qu'il faut que la Ville d'Annemasse paie pour les autres. Vous qui êtes tellement attentif aux impôts des annemassiens. Et puis encore plus étonnant, vous êtes en train de dire que la Ville d'Annemasse devrait attaquer les communes d'à côté, par exemple Ville-la-Grand, au tribunal administratif, parce qu'elle ne paie pas? Soyons sérieux. Je ne vois pas comment une commune peut attaquer une autre commune sur cette base là. C'est absurde. Si vous voulez, vous, attaquer les autres communes, allez-y. Moi je n'ai pas voté pour Monsieur Carle, c'est quelqu'un que j'estime beaucoup, c'est quelqu'un avec qui j'ai de bonnes relations amicales, mais je n'ai pas voté pour Monsieur Carle. Je n'ai pas voté pour le gouvernement de l'UMP. Je ne soutiens pas, comme votre collègue à côté de vous, Madame Alliot-Marie, qui devant le congrès des maires défend cette position là. Soyons réaliste. Je crois que je vais, et Monsieur Boucher l'a dit, nous allons vraiment, avec toutes les convictions que nous avons autour de cette table, très loin. Et les responsables des écoles privées d'Annemasse et je les en remercie, l'ont compris. Et comme l'a dit Corinne Verdonnet tout à l'heure, ils se félicitent de l'effort fait par la Ville d'Annemasse. Les écoles ont décidé aussi de se prendre en main, de trouver d'autres ressources et aussi d'aller auprès de chacune des autres communes, pour convaincre les maires d'appliquer la loi, l'amendement Charasse. Je crois que nous faisons le maximum. Excusez-moi. Je trouve que votre intervention est un peu déplacée. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Sage-Vallier, Mermet et Burgniard.

Monsieur Sage-Vallier : « Pour répondre à Monsieur Benoist, c'est vrai que pour la première fois, ils ont présenté un budget prévisionnel 2009, où les dépenses étaient supérieures aux recettes. Pour trouver de l'argent, on a passé deux heures à mettre quelques euros sur les frais de scolarités, sur les études, les timbrages, etc, nous sommes arrivés à combler. La rentrée sera prête normalement en 2009. Mais la question de 2010 se pose toujours. Effectivement la seule solution que l'on a trouvée c'est de repartir auprès des autres communes, et on a d'ailleurs cité Ville-la-Grand. On a eu un autre argument, c'est qu'il y a deux classes de CM2 au Juvenat qui ne paient que 80 euros par élève. C'est la raison pour laquelle ils ne veulent pas arriver à 600. Mais faites la différence entre un élève à 80 euros et un à 600. Vous multipliez par une vingtaine d'élèves, ça manque à peu près 40.000 euros. Je précise que nous avons terminé la réunion en remerciant la Ville d'Annemasse chaleureusement et qu'il faudrait sûrement intervenir auprès du Préfet. »

Monsieur Mermet : « J'ai été un enfant de l'école privée et de l'école publique, et j'ai été satisfait des deux systèmes. Donc je ne peux dire que du bien de ces deux institutions. Je voulais simplement vous dire que j'étais parti dans l'idée de m'abstenir, mais dans la mesure où vous avez obtenu l'accord des écoles concernées, nous allons modifier notre point de vue en ce qui concerne le vote. Je m'étonne tout de même d'une chose, c'est que vous savez que beaucoup de français souhaitent que leurs enfants aillent à l'école privée. Tout le monde ne peut pas le faire mais cela prouve bien qu'il y a un certain problème. Mais ne polémiquons pas là-dessus. »

Monsieur le Maire : « Vous avez vos sondages Monsieur Mermet. »

Monsieur Mermet : « Ce sont les sondages du Figaro mais je n'ai peut être pas de bonnes lectures. Mais bon, vous savez que les français sont très attachés à l'école privée. Vous savez qu'il y a plus de demandes d'admission que de places disponibles. Il y a une solution qui est relativement simple, ce serait que les écoles privées acceptent prioritairement les enfants des communes qui contribuent et pour les autres, on leur demande de payer la différence. Et à ce moment là, ces autres qui sont aussi des électeurs dans leur propre commune, se retourneraient vers leur maire et feraient valoir leur point de vue et les feraient peut être changer d'avis. Je crois que ce serait une solution de bon sens, à partir du moment où l'on pourrait dire aux gens que si leur commune ne contribue pas, ils payeront la différence. Et puis s'ils ne sont pas satisfaits, aller voir leur maire, faire leur groupe de pression, leur association et plaider leur cause devant leur maire. Je crois que c'est quelque chose sur laquelle on pourrait tout de même être équitable. Pour le reste, compte-tenu que vous avez l'accord des écoles concernées, ne soyons pas plus royalistes que le roi, je pense qu'avec mes collègues nous voterons pour. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie et j'ai simplement envie de vous dire que les remarques que vous avez faites, très intéressantes, j'ai envie de le dire, faites-le à l'intérieur de votre majorité. Peut être que ça débloquerait la situation. »

Monsieur Burgniard : « Je ne serai pas plus royaliste que le roi, je serai simplement républicain. Je suis très choqué des tombereaux d'idéologie que je viens d'entendre. Pour des gens qui sont contre le financement de l'entreprise privée, je viens d'entendre des déclarations absolument stupéfiantes, je pense qu'ils se sont un peu disqualifiés pour parler de non-financement par l'argent public d'entreprises privées. Moi je suis pour l'application de la loi, pour les sommes dues, et non pas pour les sommes indues. Je suivrai sur les sommes dues mais pas sur les sommes indues. Je ne pourrais voter que contre. Je voudrais aller un peu plus loin parce que j'ai quand même entendu

beaucoup de choses très choquantes. Je voudrais rappeler que peu de pays aident autant l'enseignement privé que le système français. Vous n'avez qu'à traverser la frontière. Deuxièmement, ce système a quand même fait que nous avons de plus en plus financé le public. On m'annonce maintenant que ces entreprises privées sont en déficit. Je trouve ça très curieux, on ne payait pas les maîtres. On paie les maîtres, leurs formations, tout, les communes payent. Et plus ça va, plus on les paie et moins elles arrivent à financer. Je me pose quand même des questions. Je suis contre le communautarisme, je suis très attaché à la laïcité. En 1959, il y a eu l'amendement Debré qui a introduit la loi de contrat d'association. C'est seulement en 2007 que deux écoles d'Annemasse se sont décidées à passer le contrat d'association. Elles ont donc dû trouver des financements supplémentaires. Et maintenant, on nous dit qu'elles n'arrivent même pas à boucher le budget. Je vois ce que l'école publique a fait depuis 30 ans, je vois les chocs, les mutations que l'on a eues dans cette société. Je pense que si on échappait un peu au communautarisme, je ne suis pas contre l'école privée, je pense qu'il faut réserver cet argent aux écoles publiques et ne respecter que la loi. Je voudrais dire d'autres choses aussi sur les villages, les communes, je connais des maires qui ne financent pas les écoles privées, qui sont très attachés à l'école publique. C'est une question de vivre ensemble dans le village. Les enfants sont dans le village, ils ont leurs copains et ils ne vont pas ailleurs. Les maires ne voient pas pourquoi ils iraient financer ailleurs. Enfin, sur cette vision, qui fait qu'on habite ici, qu'on travaille là-bas, on va faire les courses là-bas grâce à la reine automobile, et qu'on emmène les gamins là-bas, je ne suis pas pour ce système là. Je pense que c'est bien d'être de son village, d'être à l'école avec les autres, le « vivre-ensemble » ça s'apprend. Le non-communautarisme s'apprend dès l'école, avec les enfants qui sont autour de soi. C'est aussi une démarche pédagogique. Après on va au collège, on va un peu plus loin, on s'ouvre au monde, et c'est aussi dans la constitution, de l'aspect psychologique de la formation de l'enfant, ça me paraît important, pour toutes ces raisons là. Et il y aurait encore beaucoup à dire. Je ne suis pas dans l'idéologie comme certains, je voterai contre la proposition Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois. »

Monsieur le Maire : *« Je vous remercie d'autant plus qu'il y a beaucoup de choses qui viennent d'être dites, qui, sur le plan de défense de l'école publique, rassembleraient beaucoup de monde autour de cette table. Notamment sur ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'école citoyenne, école de la citoyenneté. »*

Monsieur Borrel : *« J'ai trouvé tout de même que ce soir, nous avons un peu progressé par rapport à certaines époques où ce débat a eu lieu. Et qu'en particulier, majorité et opposition se sont à peu près mis d'accord sur le fait que chaque commune devrait normalement payer pour les enfants qu'elle envoie. Après il n'y a plus que le problème évoqué par Monsieur Vigny et Monsieur Benoist (mais pas dans les mêmes termes), disant que se passera-t-il s'il n'y a pas d'aides ? Est-ce qu'il ne faut pas que la Ville d'Annemasse prolonge son effort ? Moi je voudrais d'abord dire que je suis un partisan de l'école publique, je l'ai toujours fréquentée et je la défends en priorité. Je trouve que c'est bien dommage qu'aujourd'hui elle puisse être concurrencée par un nombre, selon le Figaro, majoritaire de français. Parce que moi j'aurai aimé qu'on la défende mieux pour qu'elle puisse être aujourd'hui un peu plus attractive qu'elle ne l'est. Et qu'elle n'ait pas véritablement de concurrentes dans ce travail d'éducation des gens, dont Robert Burgniard a parfaitement parlé. Je voudrais simplement m'attacher à un propos de Mademoiselle Nasr. Elle nous a dit que l'amendement Carle n'est pas encore la loi. Et vous avez dit, Monsieur le Maire, qu'un grand personnage de l'Etat et également de ce département, s'est fait applaudir par une partie du congrès des maires en disant que ça serait voté, mais ça ne l'est pas encore. Alors il se trouve que le dépositaire de l'amendement est de notre département. Il se trouve que le Président de l'Assemblée Nationale est de notre département. Ils sont en train de « faire une boulette » monumentale, même votre opposition le reconnaît. Il faudrait peut être aller leur expliquer. J'ai peur, Monsieur le*

Maire, que vous et moi ne soyons pas très qualifiés pour le faire, donc je voudrais inviter votre opposition à prendre tout de suite l'attache de Monsieur Carle et de Monsieur Accoyer avant qu'il ne soit trop tard. »

Monsieur le Maire : *« Je suis sûr qu'ils le feront. »*

Monsieur Benoist : *« Je vais essayer de faire en sorte que nous allions nous coucher avant minuit. Maintenant que je sais que Monsieur Burgniard va voter contre, je vais voter pour, des deux mains. Parce que ce que j'ai entendu tout à l'heure, vous prétendiez qu'il y avait une catastrophe dans l'air. J'ai dit qu'il fallait retenir un mot : « pragmatisme », et qu'il fallait éviter qu'un couperet tombe sur l'école privée, parce que l'école privée a son utilité. Et l'école privée Monsieur Burgniard, vous nous avez appris que c'était une entreprise privée. Je crois que vous allez en étonner plus d'un. J'ai encore jamais entendu dire jusqu'à présent que c'était la caractéristique principale de cette école. C'est un propos polémique. Si c'est cette teneur là qui vient soutenir l'école publique, je pense que l'école publique a beaucoup de soucis à se faire. Il faut effectivement revenir aux réalités. Ce sont des institutions qui sont, l'une et l'autre, utiles à l'enseignement de la jeunesse et à la formation des citoyens futurs. C'est pour cela que je termine par là où j'ai commencé, pragmatisme et rien qui ne puisse nuire, dans le futur, à l'école privée. »*

Monsieur le Maire : *« Merci, pour le pragmatisme. J'ajoute que je défends ce pragmatisme, je vous le propose, et je tiens compte des réalités. Je dis très officiellement ma très grande inquiétude pour la qualité du service public de l'école. Et je pense que ce qu'il se passe, nous sommes dans un débat national, est extrêmement grave pour l'avenir et je crois que les couperets qui tombent, les couperets qui tombent sur les postes, les 13.000 postes supprimés. Ce n'est pas le débat aujourd'hui et je ne veux pas polémiquer. »*

Mademoiselle Nasr : *« Je voulais juste ajouter, Monsieur Borrel, j'ai dit que ce n'était pas encore une loi, mais j'ai dit aussi que dedans, il y avait quand même une chose qui était proposée, qui normalement devrait rassurer les écoles, qui était l'intervention du Préfet, en cas de conflit, pour forcer les autres communes à payer. Je ne voudrais pas que vous preniez mes propos que dans un sens. Ensuite, lorsqu'on est intervenu sur votre calendrier, du fait que cette loi effectivement n'est pas encore là, et que cet article 89 a été modifié, la question était toute simple. C'était de se dire, qu'en est-il de 2011 à 2014 ? est-ce que voter pour 2011 aujourd'hui et jusqu'à 2014 est-il bien raisonnable? »*

Monsieur le Maire : *« Écoutez, je dois dire que dans les demandes des responsables des écoles, savoir où ils vont et être en capacité d'avancer dans leur budget est important. Donc, pour cette raison là, il y a besoin d'un plan très clair jusqu'en 2014. Après, 2014, on verra. Il y en a d'autres qui ont de l'ambition pour cette place, je le comprends très bien. Jusqu'en 2014, j'ajoute que je partage totalement ce que disait Monsieur Boucher à ce sujet, la proposition que je fais est équilibrée parce que justement elle prend des engagements sur l'ensemble du mandat, de manière très claire et très précise. Si nous la déséquilibrons dans son contenu, je ne suis pas sûr qu'elle passe ce soir. Donc moi, je la maintiens telle qu'elle est y compris parce qu'il y a des positions différentes. Elle est le résultat de compromis, de pragmatisme, de négociations, et je crois qu'elle est proposée dans l'intérêt de tout le monde. »*

Madame Libersa : *« Monsieur le Maire, vous avez dressé un tableau historique dans lequel je me reconnais parfaitement, et des explications que je peux aussi comprendre et je note qu'elles vont dans le sens d'un rééquilibrage. Je suis néanmoins inquiète par rapport à l'école publique. La principale raison c'est que le libre choix permet d'échapper à la carte scolaire. Or, la mixité sociale*

de nos quartiers est le creuset des valeurs républicaines auxquelles nous sommes tous attachés et je pense qu'actuellement l'école publique est assez affaiblie et attaquée pour qu'on n'aille pas encore abonder dans ce sens. Aussi, moi, je suis pour que nous nous en tenions strictement à la loi. Et je pense qu'il est bon de s'appuyer sur une loi, surtout quand on entend des choses comme on a entendu ce soir, où le plus n'est encore pas assez. Donc je pense que la loi peut nous servir de repère et c'est pour cela que je m'abstiendrais. »

Monsieur le Maire : « Une intervention technique de Monsieur Boucher. »

Monsieur Boucher : « Je ne veux surtout pas relancer le débat. Je ne sais pas comment était marquée la délibération, mais sur nos synthèses il n'est pas écrit « résident à Annemasse ». Je souhaite que cela soit vérifié. Je voudrais que ce soit écrit « 600 euros par an et par élève d'Annemasse ». Je voudrais que ce soit corrigé de manière à ce que la délibération corresponde à notre discussion. »

Monsieur le Maire : « J'ajoute qu'il faut, dans la délibération, il faut dire que l'exemple situé à 600 euros par an est un exemple. C'est-à-dire que, si demain, la somme consacrée à chaque élève de l'école publique baisse ou augmente, automatiquement elle baisse ou elle augmente pour les élèves concernés de l'école privée. C'est la loi et c'est très clair. Les chiffres qui sont donnés, les 150/200 euros qui sont donnés, sont des chiffres qui projettent la situation 2007, 2008, mais évidemment ils seront revus en fonction des réalités des effectifs à chaque fois. »

Monsieur Augusto : « Simplement, je voulais faire trois remarques. La première, je suis un défenseur des deux. Il faut un équilibre dans une société. Je dirais aussi que les maires doivent jouer le jeu, doivent payer. Et troisième remarque, je dirais simplement qu'aujourd'hui, dans un pays comme le notre, 63 ou 64 millions d'habitants, si on compare avec la moyenne des pays européens, nous avons quand même une moyenne meilleure que celle des pays qui nous entourent. On a des professeurs. Mais j'ai un petit doute, je ne sais pas si nous avons la meilleure école européenne aujourd'hui. On a le plus de professeurs, pour les écoles. »

Monsieur le Maire : « Je savais bien qu'il y avait des choses fondamentales qui nous séparaient. Mais il n'empêche que nous pouvons nous retrouver sur une décision pragmatique dans l'intérêt de la Ville d'Annemasse et de ses habitants. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Thiry.

Madame Thiry : « Monsieur le Maire, c'est simplement pour justifier mon vote. Je ne reprends pas les propos de Monsieur Burgniard, je suis entièrement sur cette position. Je voterais contre cette fois-ci. »

Monsieur le Maire : « Je vous appelle très solennellement, et je comprends les réticences des uns et des autres dans un sens ou dans l'autre, je vous appelle au vote de la convention qui sera proposée, et qui va du 1er janvier 2009 à 2014, dans un souci d'équilibre, et qu'aujourd'hui, nous avons à assurer un scolarisation d'enfants de notre commune. Et j'ajoute que nous remplissons notre rôle et que nous prenons en charge une partie de ce que coûtent les élèves de maternelle. Il y a 185 élèves d'Annemasse scolarisés en école maternelle de Saint-François ou de la Chamarette. Donc nous sommes dans cette proposition, je souhaite que l'on passe au vote. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Thiry et Monsieur Burgniard qui votent contre et de Madame Libersa qui s'abstient,

APPROUVE ce dispositif de financement à compter du 1er janvier 2009,

ACCEPTE de le fixer jusqu'à la fin du mandat du présent conseil, soit 2014.

2 | ZAC Chablais Gare :

– modification du dossier de réalisation

– approbation du programme des équipements publics

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur le Maire : « Vous avez vu arriver pendant ce débat, Monsieur Rolinet. Donc je vous propose de passer au point 2 de l'ordre du jour. Ce que je veux dire sur ce point, qui est la modification du dossier de réalisation et sur l'approbation du programme des équipements publics, que vous présentera Monsieur Boucher, je voudrais dire que le projet Chablais-Parc, malgré les rumeurs, malgré les non-dits, et surtout malgré la crise, il est bien parti. Ce projet est parti, et aujourd'hui, savoir que sur notre commune, des privés s'engagent dans un investissement de cette importance là, je crois que ça montre quels sont les atouts que l'on a dans cette commune. Aujourd'hui, les permis de construire sont presque tous déposés, les demandes de CDAC pour les commerces sont déposées et seront examinées le 13 février par la nouvelle CDAC. Je peux vous dire, et j'en remercie le Président, que l'Agglo soutient totalement le projet commercial de Chablais-Parc. Et donc, tous les votes qui seront exprimés par l'Agglo à la CDAC seront des votes positifs. Nous avons là, la chance d'avoir une vraie transformation de l'espace urbain, un vrai nouveau quartier, un nouveau lieu d'activité avec des emplois et avec un centre-ville renforcé. Et je crois que nous sommes dans la ligne directe du SCOT, qui donne la priorité au centre-ville, au centre-bourg. Nous renforçons notre centre-ville, dans le cadre d'un urbanisme qualitatif, qui me semble être de grande qualité, y compris en tenant compte des retouches faites et du nouveau plan. Monsieur Rolinet, merci d'être parmi nous, je vous laisse la parole. »

Monsieur Rolinet : « Je vais donc essayer de repositionner le projet Chablais-Gare au niveau du nom de sa ZAC, Chablais-Parc au niveau du nom commercial de son lancement.

Cela s'inscrit dans une réflexion technique de circulation menée par cette commune depuis déjà beaucoup d'années. Ça vise à trouver une polarité centre Annemassienne mais bien évidemment au sein de l'agglomération. Ça s'inscrit dans un tissu de rues que vous connaissez tous.

Concernant les partenaires, la Ville a créé la ZAC. Elle aménagera les espaces publics, c'est-à-dire les couches de sol des parties piétonnes et du square. Elle s'engagera, avec les partenaires, dans une exploitation publique d'une partie des parkings destinés aux commerces. Aujourd'hui, je suis seul mais le projet engagé depuis quelques années, l'a été au départ par la société ADIM, société qui aujourd'hui a cédé l'ensemble des parts dans la société Chablais-Parc, qui est une SCI qui détient l'ensemble des promesses de ventes. ERILIA qui est un opérateur de logements aidés dans cette commune, nous accompagne depuis le début sur la partie sociale. Et un projet d'hôtel est intégré à la ZAC. L'exploitant avec lequel nous travaillons est « Suisse International Hôtel ».

J'anime une équipe qui est parisienne et maintenant genevoise où j'ai une implantation. Et je travaille avec des bureaux d'étude locaux, en particulier PLANTIER qui est installé à Annecy, et

ALPES contrôle qui est très présent dans la région.

Le périmètre, je pense que vous le connaissez tous. L'idée, dès le départ, c'est véritablement de s'intégrer dans un tissu de rues, et de créer au centre-ville, ce que, peut être, Annemasse n'a pas eu par rapport à d'autres agglomérations comme Annecy, c'est un coeur historique, un coeur dense, des ruelles. L'idée est de le faire maintenant, ensemble, au XXI ème siècle, et donc d'avoir une couture piétonne au milieu d'une ville.

Avant tout, c'était la base de la réflexion, il s'agit d'une intégration commerciale assez significative au coeur de ville, qui va mélanger des moyennes surfaces, des surfaces destinées à des commerçants plus petits. Il s'agit de venir dynamiser et offrir des surfaces à des types de commerces qui n'auraient pas pu s'implanter à Annemasse si on ne leur offrait pas des espaces efficaces, fiables, de plusieurs milliers de mètres carrés. Ce type d'enseigne qui vient en coeur de ville, que vous voyez dans les grandes métropoles régionales en France, que vous voyez chez vos voisins genevois, ne viendra pas en périphérie et ne vient en coeur de ville que dans le cadre d'un projet d'ensemble. Pour que ça fonctionne bien, vous voyez que l'ensemble de la réflexion de cette assise commerciale du projet, ce cadre s'intègre complètement dans le tissu des rues et cherche une vraie continuité commerciale donc un vrai dynamisme tout autour du projet.

Le programme est prévu, en une première tranche assez significative, sur lequel il y a environ 10.800 m2 de shon commerce. On parle de shon, pas de surface de vente. Un hôtel de 80 chambres, 208 logements dont 154 logements aidés, au sens du PLUS. Une tranche indice, qui correspond à des programmations différentes, des réflexions que nous menons encore, en particulier sur la résidence service où vous voyez apparaître peut être également une résidence d'étudiants, sur laquelle nous sommes en train de réfléchir en termes d'utilisation des permis déposés.

Monsieur le Maire a dit tout à l'heure que les choses étaient bien engagées. Sur 10 permis, qui correspondent à une méthode de travail de fractionner pour mieux gérer ensuite, juridiquement, les futurs partenaires logement dans l'opération, 9 ont été déposés à ce jour. Le dixième va arriver incessamment sous peu. Donc dans quelques jours tous les permis seront déposés.

La tranche 2 correspond à des libérations de terrains un petit peu différentes. Le fait qu'une enseigne située dans la tranche 2 ne souhaitait pas une rupture d'activité, peut être aussi que l'idée consiste à ne pas faire un énorme chantier, même s'il est important, c'est aussi une possibilité de fractionner l'ensemble des terrassements et du gros-oeuvre. Voilà un tableau de programmes, sur lequel il y a tout une série d'éléments de découpe.

Dans les grands chiffres qu'il faut retenir, c'est 340 logements libres, 154 logements aidés, 1 résidence service de 88 chambres, 1 hôtel de 80 chambres. L'ensemble est à quelques mètres carrés près, +/- 60.000 m2 de shon.

Concernant le planning envisagé, nous sommes en organisation avec VIRGIL pour pouvoir enclencher un chantier à la fin de l'année 2009, ce qui mène les livraisons avec les branches, courant 2013. Voilà donc les dates clefs. CDAC Commerce : 2008, obtention des permis : avril 2009, validation permis : septembre, début des travaux : décembre 2009.

Ces éléments de concept urbain ont été retenus par cette commune du concours fait avec ADIM il y a à peu près 3 ans, mais ils sont toujours restés fidèles au concept de départ. La conception urbaine, dès le départ, a dit, pas de places de stationnement en surface. Cela veut donc dire que dans les terrains, il y a un parking d'infrastructures sur lequel est posé un socle de commerces. Les

commerces sont d'ailleurs souvent sur deux niveaux, il s'agit de commerces hauts de plafond, nous sommes aux alentours de 4,50 m sur lesquels viennent se poser, de manière un peu aléatoire mais travaillée, des volumes de logements. L'ensemble est structuré par des noyaux, qui vont directement des logements vers les parkings. Les rues ont un gabarit qui se réfère très clairement à l'urbanité d'un centre-ville et d'un centre-ville européen où on a su accumuler pendant des années cette qualité d'espace. Les rues ont une dimension vraiment à l'échelle du piéton. Une réflexion très forte sur la végétalisation, d'abord par l'intégration d'un square posé sur un volume de cinéma, très accessible pour les piétons. Et une végétalisation très forte de l'ensemble des toits des commerces, entre les volumes de logement. Végétalisation de qualité, technique, parce que ça sert de rétention des eaux pluviales. Dès le départ, le projet s'inscrit dans une réflexion d'ensemble, environnementale, avec les toitures végétalisées, des rétentions d'eaux pluviales sur les toitures, l'intégration de végétations sur les terrasses, mais également sur certaines façades à l'intérieur des îlots, une approche énergétique avec la mise en place d'éoliennes, de fabrication de l'électricité solaire, une réflexion de fond menée sur le stockage des eaux pluviales, une conception architecturale qui s'appuie sur un mode de construction simple. Il y a un parking qui a une trame, 8,10 mètres, les commerces utilisent la même trame, les logements viennent se poser toujours dans cette trame structurelle de 8,10 mètres. Le noyau en rouge stabilise l'ensemble. Les logements viennent se loger à l'intérieur. On a dissocié la conception des logements d'un système porteur classique, vous avez des voiles bétons, c'est ce que vous voyez dans certains pays qui nous entourent, il y a des planchers, des poteaux à minima, et il y a une très grande liberté sur les façades, une volonté, c'est ce qui est intégré dans les permis déposés, de travailler dans ce qu'ils appellent la filière « sèche » c'est-à-dire des peaux qui sont très fortement vitrées, qui viennent donc habiller les façades en décrivant et en intégrant toute une série de loggias, à l'intérieur du volume. Peu de balcons sur l'extérieur, beaucoup de loggias prises sur l'intérieur du volume. On pense que d'ailleurs cela permet d'augmenter l'habitabilité d'un logement. Un travail de signalétique, d'identification et conceptuel très fort sur les socles commerciaux, une utilisation significative d'éléments de pans de bois, un mode de construction où le principe de coffrage non perdu, non huilé, sera mis en place.

Le plan de masse. Le parking à utilisation publique, en vert, c'est son emprise. Il fonctionnera sur deux niveaux et il regroupe environ 350 places. L'entrée du parking public qui est prévue ici sur la rue du Môle est également utilisée par les parkings privés, qui deviennent des sous-poches, à l'intérieur d'un parking plus vaste, sécurisé. La presque quasi totalité, parce qu'un deuxième parking fonctionnera par ici, passera donc devant un gardien pour entrer chez lui. Vous voyez l'emplacement du cinéma, l'emplacement des commerces. Nous parlons ici du socle, sur les rez-de-chaussé et premier niveau. En rouge, c'est l'impact des commerces, en mauve le cinéma. Le jaune clair correspond aux logements aidés, en bleu des logements libres, dont certains locatifs de type PLI. Le violet correspond à l'hôtel. Ce bâtiment est en activité bureau et on réfléchit à une destination d'utilisation peut être plus privilégiée pour faire une résidence de personnes âgées, liée au service de l'hôtel.

Ce qu'il faut retenir sur le travail commercial que nous avons mené, c'est que ces grands volumes sont sur la périphérie, les rues sont constituées et redécoupées en petits commerces sur lesquels vous voyez arriver de l'alimentaire, de l'équipement de la personne, des services de la restauration. Et ils encadrent des surfaces plus importantes qui n'ont pas besoin de vitrines fortes, correspondant en fait à des moyennes surfaces. »

Monsieur Rolinet présente quelques photos des façades du projet.

Monsieur le Maire : « La présentation est très synthétique. Je crois que nous avons là un projet de

qualité. Je vais demander à Monsieur Boucher quel est l'avis de la Commission Aménagement ? »

Monsieur Boucher : « Effectivement ce projet a été présenté par Monsieur Rolinet un peu plus longuement, un peu plus dans le détail, à la Commission de Pôle Aménagement Économie du 9 décembre. Tout d'abord, je tiens à dire que cette Commission, il y a de nombreux commissaires qui viennent, pas seulement de la majorité, mais aussi beaucoup de commissaires de l'opposition. Et je dirais que comme on joue à huis clos, en général l'ambiance est meilleure, hors presse et hors spectateurs. Ça se passe tout-à-fait bien, avec beaucoup de prises de parole et une très bonne convivialité.

Sur le fond de ce projet, je crois qu'il a été unanimement apprécié, à la fois pour sa qualité, pour le soin apporté au volet paysager, à la qualité de vie, et pour un quartier moderne signé par un architecte de très grande qualité qui nous le prouve à chaque présentation et qui va nous le prouver dans la réalisation. Nous avons exprimé notre satisfaction par rapport aux partis pris architecturaux, par rapport aux partis pris environnementaux. Et je vais peut être tendre une perche à Monsieur Benoist, j'ai hâte de voir ce quartier moderne, exemplaire en termes de développement durable, et facteur de dynamisme pour notre ville. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais ajouter que ce projet, pour ceux qui l'ont vu au départ, a évolué. Il a évolué parce que nous avons beaucoup discuté, parce que la situation économique a évolué, il y a donc des cadrages qui ont été faits, y compris en termes de destination des différents volumes. Il y a quelque chose qui reste et qui me semble aujourd'hui assez fondamentale, c'est d'ailleurs un des points essentiels de la délibération que présentera Michel Boucher, c'est l'approbation des équipements publics. Vous avez le document qui dit tout ce que la Ville d'Annemasse va prendre en charge, sur un chiffre qui lui n'a pas changé depuis le début, la somme totale. Mais, j'ai additionné tous les espaces publics, et ça nous donne 7.384 m² d'espaces publics. Pour faire une comparaison, c'est plus des 2/3 du Parc Montessuit aujourd'hui. C'est vous dire que c'est un espace qui est certes dense, mais nous sommes en coeur de Ville, mais c'est un espace qui respire et il est conçu pour respirer et pour que la vie y soit facile, d'autant plus qu'elle est sans voiture. Je voulais le souligner. Je crois, et j'en suis sûr que nous allons bien y vivre si nous arrivons à la réalisation telle que vous la voyez actuellement en projection. »

Monsieur Benoist : « D'abord, peut être que Monsieur l'architecte pourrait nous éclairer sur le nombre d'habitants que cela va représenter d'une part. Et d'autre part, ce que ce nombre d'habitants peut représenter par kilomètres carrés ? La seconde question que je voulais poser, c'était un peu une question d'étonnement, nous sommes passés de Chablais-Gare à un Chablais-Parc. Pourquoi ce changement de dénomination ? Est-ce que la gare ça pouvait évoquer Waterloo, ou quelque chose d'approchant ? Est-ce que c'est simplement dans une vision commerciale que vous êtes passés de Chablais-Gare à Chablais-Parc ? »

Monsieur Rolinet : « La réponse est extrêmement simple, c'est le nom de la SCI qui a été créée il y a 7-8 mois et qui détient les promesses de ventes. Je ne suis absolument pour rien dans la création du nom. Ça a été fait parce que quelque part ce nom ne doit pas être déposé. C'est apparu aussi dans un cadre commercial, peut être plus porteur que Chablais-Gare. Mais je n'étais à aucune des réunions qui ont présidé le choix de ce nom. Aujourd'hui, c'est mon client, ça s'appelle la SCI Chablais-Parc. C'est aussi simple que cela. »

Monsieur le Maire : « Et le promoteur du quartier c'est la SCI Chablais-Parc. »

Monsieur Benoist : « Je n'ai pas entendu la réponse sur le nombre d'habitants et la densité ? »

Monsieur Rolinet : « Je pense qu'on ne peut pas préalablement faire une programmation très précise du nombre d'habitants. Parce que l'habitabilité dans les années à venir, les problèmes de couples qui habitent à deux ou trois ou qui se séparent, ce n'est pas aussi simple de faire des projections d'habitants. Aujourd'hui ce que l'on sait c'est qu'on a déposé un chiffre qui est un peu en dessous de 500 logements. Si on prend les moyennes, mais elles sont extrêmement difficiles à projeter, quand on se projette quelques années plus tard parce que depuis 5 ou 6 ans, il y a eu d'énormes confusions justement sur ces chiffres, entre le nombre de logements construits et le nombre d'habitants. On est légèrement en-dessous de 2, donc on pourrait dire qu'il s'agit de 2.000 habitants. Si on y ajoute un hôtel, ça veut dire que ça va augmenter de 50, 80, 100 personnes, à certains moments. Si on arrive à faire une résidence d'étudiants, ça modifie les chiffres. Si on a des appartements fonctionnant en résidence-service pour personnes âgées, d'après l'expérience que j'en ai, ça sera plutôt des célibataires. Ça va pondérer ces chiffres. Donc ce n'est pas évident de répondre. Par contre je pense qu'il y en a une meilleure, il y a 19.500 mètres carrés au sol. On réalise environ 60.000 mètres carrés de shon, mais comme vous l'aurez remarqué, dans cette shon, il y a 15.000 m² de commerces qui occupent les coeurs d'îlots. Si vous retranchez le coeur d'îlot, ce que j'estime être un plus parce que souvent ils sont délaissés, et en particulier, c'était mon analyse la première fois où je suis venu dans cette ville, vous tombez sur les densités de coeur de ville moyenne. L'élément square réel, végétalisé, utilisé, c'est quand même un petit peu plus de 2.700 m², dans les 8.400 m². »

Monsieur Benoist : « Je voulais simplement faire une observation générale, j'ai l'impression qu'il y a une sorte de tromperie sur la marchandise. Parce qu'on nous parle d'un « coeur historique dense avec des ruelles », c'est cela qui va être construit. Et on vient de nous dire que c'est un parc. On vient vendre le projet sous une dénomination de « Chablais-Parc ». Alors, je ne sais pas comment vous envisagez le Parc ? Ne croyez-vous pas qu'ici il y a une sorte de désorientation des gens et des citoyens ? Ce qui m'étonne aussi c'est que vous êtes extrêmement prudent sur la densité, vous nous dites que c'est la densité d'une ville moyenne. J'aurais voulu vous entendre dire des chiffres... »

Monsieur le Maire : « Écoutez Monsieur Benoist, vous n'êtes pas très en forme aujourd'hui quand même ! Parce que je vous ai connu quand même avec des arguments plus solides, plus élaborés. Jouer sur le nom de la société SCI Chablais-Parc, pour dire qu'ils ne font pas un parc. Excusez-moi. »

Monsieur Benoist : « C'est vous qui l'appellez comme ça. »

Monsieur le Maire : « C'est beaucoup d'humour. J'ai la parole, s'il vous plaît. Je pense que vous le faites avec beaucoup d'humour, nous allons l'accepter, mais en termes d'argument, c'est un peu « léger ». Ce que je constate, au-delà de, et c'est peut être le débat de fond que nous avons depuis longtemps, c'est la conception de la ville, c'est ça qui est différent entre nous. Je respecte votre analyse mais c'est une différence fondamentale. Aujourd'hui, la population, où la mettons-nous ? Alors ou on multiplie les maisons individuelles et on mite complètement le paysage et c'est l'ensemble des Voirons qui sont occupés, et pourquoi pas un jour le Salève ? Et bien ça, nous n'en voulons pas. Le SCOT a dit non et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois dit non. Donc la population, nous la mettons dans les endroits où il y a de la population et on reconstruit la ville sur la ville, c'est exactement ce qu'il se fait dans ce projet, en rendant la vie parfaitement vivable et agréable. Il y a une densification, il y a une utilisation optimum des territoires et de la superficie, dans l'intérêt de la vie des gens. Je crois que c'est cela, c'est exactement ce que sont en train de faire nos amis genevois quand ils pensent relever d'un étage les immeubles de Genève. C'est aussi

ce que pense l'orientation d'aménagement du territoire, venant du gouvernement que vous soutenez. La DTA en cours dit exactement la même chose, dit d'abord protégeons les espaces verts, les espaces de respiration, et densifions les espaces où les gens vivent, tout en étant vivables et agréables. C'est exactement ce qu'il se passe là. C'est-à-dire que du haut en bas, aujourd'hui, quand on est conscient de l'évolution et de la nécessité de sauvegarder notre planète et notre pays, nous sommes tous d'accord sur les types d'aménagement du territoire. Sur le fond, nous sommes d'accord, et je crois, sincèrement Monsieur Benoist, que sur ce point là, nous, nous ne sommes pas d'accord, et que vous n'êtes pas dans cette position là. C'est respectable, mais c'est le débat. »

Monsieur Benoist : *« Vous faites bien de citer la DTA. C'est peut être un point sur lequel on peut avoir les plus grandes réserves parce que ça va peut être transformer la Haute-Savoie en réserve d'indiens, avec quelques zones de sur-densité qui pourraient être le coeur de ville d'Annemasse. Ça c'est votre projet. »*

Monsieur le Maire : *« La DTA c'est le projet du gouvernement. »*

Monsieur Benoist : *« D'accord. J'entends bien, mais sur ce point il y a quand même une petite question qui se pose à tous les Hauts-savoyards, c'est est-ce qu'on ne va pas nous transformer la Haute-Savoie en une réserve d'indiens? On ne pourra plus toucher à rien, sauf au coeur d'Annemasse, et alors là on va sur-densifier. »*

Monsieur le Maire : *« Sauf au coeur d'Annemasse? »*

Monsieur Benoist : *« Oui oui, sauf au coeur d'Annemasse. Il y aura une sur-densité... »*

Monsieur le Maire : *« Et Thonon, Annecy, Cluses ? »*

Monsieur Benoist : *« Simplement, je veux terminer. C'est rapide. Vous avez un projet qui est la sur-densification. Parce qu'il y a bien une autre méthode pour densifier ce qui doit l'être dans les agglomérations, c'est d'exporter ou de prêter notre densité à nos petits voisins qui sont très gentils et qui peuvent aussi densifier leur coeur de ville, parce que ce qu'il se passe ici, c'est que ça sera ici dans cette ville et demain, que nous aurons tous les ennuis de la sur-densification. Alors en plus ce quartier qui va être réalisé. Je veux dire que quand on voit qu'il y aura des ruelles étroites, est-ce que vous pensez vraiment que ce sera quelque chose de vivable? Monsieur Rolinet est-ce que vous allez venir y vivre vous ? »*

Monsieur le Maire : *« Excusez-moi Monsieur Benoist, j'essayais d'avoir un débat intéressant. Mais dire que nous allons avoir, à Annemasse, tous les malheurs du monde et en plus tous à Chablais-Gare. Dire que ce sera invivable. Écoutez, soyons sérieux. Le travail qui est fait sur la DTA, sur le SCOT, il concerne toutes les zones urbaines. Pas Annemasse. Vous êtes en train de déformer, vos arguments perdent de leur intérêt, on ne comprend plus ce que vous voulez comme ville. J'attendais mieux de ce débat, c'est l'intérêt de la ville et l'intérêt de ses habitants qui est en cause, et aujourd'hui, être capable d'aménager une ville de cette manière là, je dis que nous faisons le bon choix. Mais vous êtes libre de vous exprimer et de voter contre. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Borrel.

Monsieur Borrel : *« Quelques indications informatives. On nous demande aujourd'hui de veiller à ce que les SCOT soient appliqués dans les PLU. C'est valable pour Annemasse comme pour toutes les communes. Les gens qui s'en occupent sont des juristes, des spécialistes du droit des sols, et*

vous savez comme moi qu'à l'heure actuelle il y a un groupe de juristes, d'avocats, etc, qui sont en train d'examiner la conformité des PLU avec les SCOT. Le SCOT demande des densifications. Et là où les PLU ne procéderont pas à la densification, ils seront déclarés illégaux. Ils devront donc être refaits par les communes considérées. Je pense que la Ville d'Annemasse ne court pas ce risque. Mais d'autres le courent. Je voudrais rappeler un simple fait d'histoire, nous avons voté le SCOT, sous ma présidence dans cette assemblée. Je viens de faire une petite vérification auprès du Directeur Général des Services, mais le SCOT a été voté à l'unanimité. Donc Monsieur Benoist, ce jour là, vous a fait obligation Monsieur le Maire, de densifier votre centre-ville. Ne suivez pas ses mauvais conseils d'aujourd'hui puisqu'il vous en a donné des bons il y a quelques mois en arrière. »

Monsieur le Maire : *« J'avais raison de dire que Monsieur Benoist était meilleur dans d'autres séances. »*

Monsieur Vigny : *« Je me félicite de voir un tel projet, c'est vrai que notre coeur de ville était dans un état un peu comateux, même en fin de vie. Et aujourd'hui, grâce à ce projet, on va le réanimer. Vous savez combien je suis ambitieux pour notre coeur de ville, je pense qu'il manque sérieusement de références. Mais inspirez-vous de ce genre de projet pour notamment ces fameuses trois places, ce qui vous permettra d'avoir des projets de qualité, de vraiment donner une image très forte d'Annemasse, aussi bien dans le département que dans la région. »*

Monsieur le Maire : *« J'ai la même ambition. Nous aurons peut être quelques différents Monsieur Vigny, mais j'ai la même ambition que vous pour cette ville et c'est une ambition qui est aussi dans la durée. »*

Monsieur Minchella : *« Je ne vais pas apporter grand chose au débat, je voulais simplement faire part de mon sentiment personnel. Depuis que j'ai vu les premières esquisses de ce projet, par Monsieur Rolinet, j'ai été séduit par la démarche, elle me paraît correspondre exactement à la vision, à l'envie que j'ai de voir cette ville évoluer. Moi je suis très fier d'être présent, le jour où nous allons voter ce projet, parce qu'il me paraît exactement correspondre à ce qu'est Annemasse. Je ne partage pas du tout les craintes de Monsieur Benoist, qui me paraît être un peu seul dans cette affaire. »*

Monsieur Rolinet : *« Je pense que ce n'est pas lieu d'engager un débat théorique sur la densité, mais je le redis, je suis ouvert. J'ai un téléphone, je suis souvent là, ce projet me tient à coeur. Monsieur Benoist on ne s'est jamais rencontré. J'animais il y a un an et demi à l'UDF avec Monsieur Bayrou et plein d'élus, un débat sur la densité, on a débattu et il y a eu, à l'arrivée, une vraie unanimité. Mais il y a eu débat, il y a eu écoute des uns et des autres. N'hésitez pas, appelez-moi, ou lancez un débat de fond, pas dans un Conseil Municipal, sur ce qu'est aujourd'hui, ce qu'il faut que nous fassions, comment il faut présager le futur, et sur ce qu'évoquait Monsieur le Maire, je ne peux faire que référence. Je viens de passer trois jours dans un workshop avec un suisse, un strasbourgeois, dans ma ville natale qui est Montbéliard, sur ce problème. On nous a dit, comment fait-on pour mettre un collège au milieu de 18 hectares et faire 700 logements. Savez-vous ce que nous avons fait à l'arrivée? On utilise un hectare et demi et on leur a expliqué que dans les coeurs de village, ils pouvaient réintégrer 800 à 900 logements neufs dans de bonnes conditions. Nous avons fait un calcul, nous avons fait économiser à la collectivité à 70 euros le m² le terrain aménagé, plus de 10 millions d'euros. On a payé la moitié du collège. Aujourd'hui, je considère qu'il faut travailler comme cela. Donc n'hésitez pas à m'appeler pour que nous puissions échanger.»*

Monsieur Benoist : « Monsieur le Maire vous me permettez simplement de répondre peut être sur le SCOT parce que là, véritablement, je suis un peu perturbé par ce qui vient d'être dit. Effectivement le SCOT a été voté à l'unanimité, effectivement. Mais ça ne signifie pas, ce SCOT ne signifie pas, que ce soit uniquement Annemasse qui supporte le poids de la densification. Et cet élément là ce n'est pas admissible. On peut parfaitement poursuivre une politique intelligente, qui ne conduit pas nécessairement à avoir une espèce de « mini-Manhattan », parce que c'est cela. On pourra discuter des qualités esthétiques. Quand on y vivra, peut être, on le pratiquera et on le saura. Moi je vous interdit de dire qu'il y a qu'une seule solution, parce que si vous dites ça je crois que vous ne dites pas la vérité. Il y a d'autres solutions. Et c'est vous qui avez la solution, et c'est vous qui avez l'arme suprême. Je ne suis pas d'accord. Et quant au téléphone Monsieur l'architecte, j'en suis bien aise, mais je veux bien vous téléphoner, ça sera avec grand plaisir, mais pour que vous me disiez quoi? »

Monsieur Rolinet : « Pour que je vous explique. Je crois me souvenir qu'il y a eu différents projets qui ont été proposés, on est venu avec une méthodologie, une manière de travailler, ce projet c'est l'aboutissement de 3 ans à 4 ans de réflexion. Ce n'est pas la solution, c'est une possibilité d'écrire un avenir et un coeur de ville, dans une écriture architecturale qui est très clairement du XXIème siècle avec ce qu'on m'a demandé, et je crois que c'est l'intérêt de tout le monde, qu'on parle d'Annemasse. Il faut qu'en 2013 ou 2014 ce projet soit un événement conceptuel et architectural. C'est l'intérêt de tout le monde, en tout cas c'est ce que j'ai cru comprendre. Et la densité n'est pas ni un alibi ni un moyen, c'est la conséquence d'un raisonnement qui est beaucoup plus complexe et dont je pense, si vous l'acceptez, je vous expliquerai pourquoi nous en sommes arrivés là en termes de densité. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais quand même m'élever contre un des propos de Monsieur Benoist. Sur le fond nous sommes en désaccord. Mais sur un des propos qui est faux, quand vous dites qu'il n'y a qu'Annemasse, moi je me félicite, je travaille tous les jours sous la responsabilité du Président qui est là, avec les autres communes de l'Agglo, et je sais les efforts qu'elles font. Tout à l'heure nous avons eu des propos un peu gênants pour Ville-la-Grand sur un dossier, mais par contre sur ce dossier là, de la densification du centre-bourg, je dis que Ville-la-Grand a fait de très gros efforts, et qu'il a joué parfaitement le jeu. Je pourrais dire la même chose du maire de Cranves-Sales, qui est en train de le faire, même de Vétraz-Monthoux au niveau du chef-lieu. Il y a donc une volonté de tous les maires de cette agglo, quasiment, d'appliquer le SCOT, qui dit que la densification se fait de manière qualitative en centre-ville, en centre-bourg, et en centre-village. Et comme on parle de centre-village, je pourrais aussi prendre l'exemple de Lucinges. Nous avons une volonté, mais évidemment, nous n'allons pas construire Chablais-Parc à Lucinges, nous sommes la ville centre, nous avons une image de coeur d'agglomération. Je crois qu'aujourd'hui nous sommes dans un choix très fort d'organisation du territoire. Par contre, je n'ai pas dit que j'avais la solution. Il y a une chose qui ne se discute pas c'est le lieu où l'on densifie. Par contre la manière de densifier, le débat sur l'urbanisme est un débat ouvert, et je vais vous le prouver dans les mois qui viennent, on mettra en place une commission, un groupe de travail ouvert sur l'urbanisme en faisant appel à toutes les bonnes volontés en particulier aux professionnels extérieurs qui voudront bien parler de l'urbanisme de la ville. Parce que j'ai envie que cette ville soit belle, qu'on y vive bien et je crois que Chablais-Parc est un des moments qui permet que cette ville soit à la hauteur de ce qu'on a envie de faire. Le Maire précédent le disait, nous avons fait un puzzle. Annemasse s'est développé comme un puzzle. Aujourd'hui, on a la chance d'être au moment où on peut combler les « trous » de ce puzzle. Chablais-Gare, avec Chablais-Parc était un trou, on le comble, on en fait une extension du centre-ville. C'est le centre-ville qui s'agrandit, l'hyper-centre s'agrandit. Demain c'est l'Etoile-Gare qui sera la suite et qui n'est acceptable que s'il y a Chablais-Parc. Sinon on crée deux villes. Mais notre volonté c'est d'avoir une ville, une ville qui a

un centre qui s'agrandit. Fondamentalement, c'est le choix que l'on fait. »

Monsieur Benoist : *« Un dernier mot. Je vous entends bien, vous avez d'excellents arguments, mais Monsieur le Maire, vous savez bien qu'Annemasse est la ville la plus dense du département. Vous ne contestez pas ? C'est la plus dense du département et on va encore densifier plus. Alors, moi je trouve que vous oubliez la perspective de l'histoire, vous nous dites que c'est un puzzle. Mais depuis 30 ans, qu'avez-vous fait? Sinon vous préoccuper de cet aspect là, dans la dernière ligne droite. »*

Monsieur le Maire : *« Je vais arrêter de répondre parce que sur la densification, sur la densité, on peut faire des comparaisons. J'ai eu les chiffres. Vous parlez de la Haute-Savoie, moi je compare dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, j'ai les chiffres de Genève où la densité est bien plus grande que celle d'Annemasse. Je vous rappelle aussi que le PLU qui vous a été présenté ici, qui a été voté en décembre dernier, est un PLU qui fait d'une densité nuancée, c'est-à-dire qui a le coeur de ville qui se densifie et que les quartiers autour (Romagny, Le Perrier, etc) se dédensifie. Un coeur de ville qui n'est pas dense, où il n'y a pas d'activité commerciale forte, où il n'y a pas l'envie de venir, où les gens qui ne se rencontrent pas, ce n'est pas un coeur de ville, c'est un « truc » qui meurt, qui ne bouge plus. Nous, nous sommes en train de la faire bouger cette ville, de faire qu'elle soit vivante. Et Chablais-Parc la rendra vivante. Ça sera malgré vous Monsieur Benoist mais je crois que nous aurons raison et que nous aurons rendu service aux Annemassiens. »*

Madame Fradet : *« J'avais une question à poser à Monsieur l'architecte, Monsieur Rolinet. Je découvre ce projet, et je vous avoue que je le trouve très beau. Je vais bien sûr vous suivre dans cette décision. Simplement, j'espère que ma question ne sera pas irrespectueuse envers vous Monsieur Rolinet et qu'elle ne mettra pas en doute vos compétences professionnelles, simplement pourriez-vous nous indiquer si vous avez mené, antérieurement, un même projet? »*

Monsieur Rolinet : *« J'ai un site, vous pouvez aller le voir. Je fais partie des 100 architectes les plus branchés du monde. A Noël, certains m'ont vu à la télévision. A titre de l'agence qui a quand même 25 personnes, que je mène, fait des petits et des très gros projets. Je crois que certains se sont posés la même question il y a 4 ans en arrière, ils sont venus à Paris là où j'ai mes bureaux, dans un endroit qui s'appelle « le gros caillou », j'ai mené cette opération en pleine débâcle, sur un projet qui fait près de 15.000 m², j'y ai mes bureaux, il est fractionné, il est intégré, il est contemporain. Je crois qu'il ne marche pas mal. »*

Monsieur Borrel : *« Un simple mot pour expliquer ce que tout le monde sait, c'est que dans un puzzle on ne trouve pas toutes les pièces en même temps mais il faut avoir une image d'ensemble si on veut pouvoir le faire. Or, l'image d'ensemble date de 1976, je n'en ai aucunement le mérite, c'était le Maire qui m'a précédé, et c'était essentiellement à l'intérieur de son équipe, un homme que tout le monde connaît qui s'appelle le Docteur Robert Dechamboux, et c'est lui qui a dessiné l'ensemble du puzzle en sachant très bien que les pièces viendraient les unes après les autres et que le puzzle ne prendrait son aspect fini que le jour où on aurait trouvé la dernière pièce. Nous n'en sommes pas encore tout-à-fait là, mais l'aménagement de Chablais-Gare devenu Chablais-Parc, faisait parfaitement partie des pièces qui devaient rassembler les autres et leur donner du même coup leur lisibilité parce que c'était la pièce centrale. Je ne voulais pas laisser passer ce débat sans dire que la Ville d'Annemasse devait beaucoup en termes d'urbanisme à Monsieur Robert Dechamboux.*

Monsieur le Maire : *« J'ajoute pour conclure que des éléments nouveaux relancent ce type d'urbanisme, et c'est pour cela que nous avons besoin de réfléchir ensemble. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Boucher résumer le projet de délibération.

Monsieur Boucher : « Nous sommes sur la modification du dossier de réalisation, c'est-à-dire que vous savez qu'en février 2008, on a voté à partir d'une fourchette entre une shon minimum et une shon maximum. Cette modification qui est apportée ce soir, la shon maximum reste à 63.500 m² de shon. Les seules modifications sont une redistribution des m² qui étaient dénommés « activités », qui sont redistribués en un hôtel, donc d'une shon maximum évaluée à 4.400 m² et le reste se redistribue dans des logements sociaux, des logements aidés avec 1.000 m² de logements aidés supplémentaires, ce qui reste dans la fourchette d'un tiers, et dans les logements privés en intégrant dans ces logements la résidence-service qui est prévue pour 2.100 m². Je crois qu'il y a 300 m² de commerces supplémentaires. On a baissé la possibilité de shon minimum parce que très honnêtement il n'est pas impossible que dans la conjoncture actuelle la commercialisation soit excellente, donc il y a la possibilité que la fourchette qui était entre 60.650 à 63.500 passe à 57.600. Elle reste la même dans la shon maximum. La shon de parking est légèrement en augmentation. Sur l'approbation de la modification du programme des équipements publics vous avez pu voir qu'il y a une augmentation du nombre de m² des futurs espaces publics qui passent de 7.245 m² à 7.345 m². Le montant estimatif prévisionnel reste le même, à hauteur de 3.148.987 euros. Je voudrais dire, Monsieur le Maire, qu'il n'est pas absolument impossible que ce dossier de réalisation subisse quelques ajustements, quelques modifications. Il n'est pas impossible que réapparaissent des m² de bureaux, par exemple. Il n'est pas impossible du tout, et c'est même un espoir chez moi, qu'il y ait un équipement public de type crèche. Nous avons un peu étudié la faisabilité avec Monsieur Rolinet, je ne vous le cache pas, après rien n'est décidé non plus. Je crois qu'il sera intéressant d'avoir cet équipement dans Chablais-Parc. »

Monsieur le Maire : « Vous avez pu prendre connaissance, vous avez tous les éléments. La délibération traduit techniquement ce qui a été présenté. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel et Monsieur Benoist qui votent contre,

APPROUVE les modifications du dossier de réalisation de la ZAC Chablais-Gare établi conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme,

PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera en outre, publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

– approbation du programme des équipements publics

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel et Monsieur Benoist qui votent contre,

APPROUVE la modification du programme des équipements publics de la ZAC Chablais Gare,

PRECISE que la délibération sera affichée un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera en outre, publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. C'est aussi un point intéressant et important parce que très franchement, quelques fois nous avons eu quelques sueurs froides. Au moment où nous vivons une crise difficile, nous pouvons nous poser des questions de l'engagement des investisseurs. Aujourd'hui, nous avons les réponses. Nous pouvons nous en réjouir. »

12 | Renouvellement de la convention avec l'Association APFÉE pour la mise en place des clubs « Coup de Pouce CLÉ » pour l'année scolaire 2008-2009

Rapporteur : Madame Lounis

Madame Lounis : « Ces « Coup de pouce clé » concernent des élèves de classe de CP des écoles Bois-Livron, La Fontaine, Les Hutins. Le but de ces ateliers est d'accompagner des élèves dans l'acquisition de bases pour la lecture et l'écriture pour lutter contre l'illettrisme. La Ville, qui est très attachée à la réussite de tous les enfants souhaite donc reconduire cette convention. Les résultats de ces travaux ont été très positifs pour les 30 enfants qui ont été suivis l'an dernier. Dans le but de poursuivre cette efficacité, il est proposé de reconduire cette convention. »

Monsieur Joulaud : « Vous dites que ça n'engendre aucune participation financière de la Ville, mais quand on regarde la convention justement, en point 4, vous dites « la municipalité responsable du dispositif dont elle finance le fonctionnement ».

Madame Lounis : « Ce projet est déjà validé dans le Programme de réussite éducative donc ça n'engendre pas du tout des frais supplémentaires pour la Ville. »

Monsieur le Maire : « C'est donc l'Etat qui paie. Réussite Éducative, c'est un projet lié au CUCS. Effectivement, on pourrait dire que ça coûte toujours parce qu'on met des locaux à dispositions, on chauffe, etc. mais le Programme de Réussite Éducative fait partie du CUCS et donc c'est une action qui est prise à l'intérieur de ce CUCS. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Lounis,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention de partenariat avec l'APFÉE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

VIE PUBLIQUE

13 | Délégation de service public du Stationnement – Actualisation des tarifs

Rapporteur : Monsieur Becquet

Conformément aux articles 60-64-68 de la convention globale de stationnement, la société SAGS, en sa qualité de délégataire du service public du stationnement payant, a présenté une proposition

d'évolution de la tarification pour l'exercice 2009.

Cette évolution tarifaire permettra d'équilibrer la fréquentation du public dans les différents parcs de stationnement.

- **Concernant la zone orange**, la tarification demeurera inchangée .
- **Concernant la zone verte**, la tarification fera l'objet d'une augmentation pour la courte durée tandis qu'elle demeurera inchangée pour la longue durée (au-delà de 3h00)

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/03/2009
20 minutes	0,20€	0,20€
1 heure	0,50€	0,60€
2 heures	1€	1,20€
3 heures	1,50€	1,80€

- **Concernant les parcs de stationnement clos**, la tarification des parkings Clos Fleury et place des marchés évoluera uniquement sur les tarifs suivants:
 - une baisse du tarif pour 30 minutes,
 - une évolution du tarif pour 45 minutes et au-delà de 3 heures de stationnement,
 - les abonnements ne pourront être envisagés qu'à compter de la date de mise en service du parc Libération.

PARCS CLOS	Tarifs actuels	Tarifs au 01/03/2009
30 minutes	0,60€	0,50€
45 minutes	0,90€	1€
1 heure	1,20€	1,20€
2 heures	2,40€	2,40€
3 heures	3,50€	3,60€
4 heures	4,50€	4,80€
5 heures	5,50€	6€
Heure supplémentaire	0,50€	0,60€
Journée	9€	10€
Forfait mensuel		

- **Concernant les parcs en ouvrage**, la tarification reste identique à celle des parcs de surface. Des tarifs d'abonnements, différents de ceux en vigueur sur la voie publique et de ceux envisagés dans les parcs clos, seront institués afin de tenir compte de la différence entre les offres.

PARCS OUVRAGE	Tarifs actuels	Tarifs au 01/03/2009
15 minutes	0€	0€
30	0,60€	0,50€

45	0,90€	1€
1 heure	1,20€	1,20€
2	2,40€	2,40€
3	3,50€	3,60€
4	4,50€	4,80€
5	5,50€	6€
Heure supplémentaire	0,50€	0,60€
journée	9€	10€
Création au 01/03/2009		
Mensuel 24/24		70€
Annuel 24/24		770€
Mensuel nuit		30€
Annuel nuit		330€
Mensuel jour (5 jours)		60€
Annuel jour		660€

- **Création d'un tarif résident**

Il est proposé la création d'un tarif à destination des résidents des zones de stationnement payant verte et orange. Ce tarif résidentiel se décomposerait comme suit :

- abonnement résidentiel zone verte mensuel d'un montant de 20€,
- abonnement résidentiel zone verte annuel d'un montant de 220€.

Il est proposé le découpage de la zone de stationnement payant en 5 secteurs :

- les résidents des secteurs 2,3,4,5 auront droit au tarif réduit dans la zone verte de leur secteur de résidence,
- les résidents du secteur 1, secteur de l'hypercentre essentiellement constitué de zone orange auront le choix de leur secteur de stationnement parmi les 4 secteurs de zone verte. Ce choix sera arrêté pour un an.

En outre, afin de favoriser et faciliter les opérations de chargement et déchargement des véhicules au bénéfice des résidents du secteur 1, il est proposé la création d'un premier quart d'heure gratuit obtenu par jour auprès de l'horodateur à l'aide d'une carte à puce spécifique.

Monsieur le Maire : « Vous comprenez que ces propositions sont le résultat d'une obligation d'abord. La délégation de DSP prévoit qu'à cette époque là il doit y avoir une révision des tarifs. Il y a un calendrier qui est prévu, qui est signé, conventionnel. La volonté qui nous a animé, Monsieur Becquet l'a dit, et je crois qu'elle est très forte, bien sûr il s'agit de maintenir un équilibre financier et de faire que les Annemassiens ne paient pas sur les impôts, les parkings en construction. Je crois que c'est aussi quelque chose d'important. Mais, avec le délégataire nous nous sommes bien entendus, nous avons donné la priorité aux Annemassiens. Il y a des gens qui viennent de l'extérieur et c'est bien, mais tous les avantages vont plus particulièrement vers le local. Nous avons également tenu compte de ces fameuses 30 minutes, vous le voyez, nous avons baissé le prix des 30 minutes, pour passer à un demi euro. C'était une volonté de bien marquer cette facilité de la demi-heure. Et surtout je crois que tout ce qui est créé en termes d'abonnements sur les parking en ouvrage, ça sera la même chose pour Libération, ceci est extrêmement intéressant pour les

Annemassiens. Ça veut dire que quelqu'un a un garage, en sécurité, surveillé, pour 770 euros par an. C'est une possibilité. Allez voir le prix du marché, je pense que vous n'en trouverez pas beaucoup dans le centre-ville à ce prix là. Nous avons aussi voulu faire que les Annemassiens qui utilisent leur voiture la journée et qui finalement n'ont besoin d'un garage que la nuit, puissent l'utiliser. Le mensuel nuit est de 30 euros, l'annuel de 330 euros. C'est extrêmement intéressant. On arrive à 19 heures et on peut reprendre sa voiture à 9 heures. Il y a aussi les gens qui viennent à Annemasse, au coeur de ville régulièrement et qui peuvent avoir un abonnement jour c'est-à-dire qui commence à 9 heures et qui se termine à 19 heures. Il y a là une véritable volonté d'équilibre et de donner toutes les ouvertures. J'ai beaucoup tenu, avec André Becquet, au dernier point, qui est la création du tarif résident. Je crois que si nous voulons que le ventre-ville vive, il faut que nous donnions aux gens la capacité d'y vivre et des conditions favorables. D'où cette idée d'abonnement à 20 euros sur des zones limitées mais intéressantes en superficie et en espace. Et aussi, cette possibilité, sur la zone orange, de pouvoir s'arrêter et de pouvoir monter ses courses et de redescendre et d'aller se garer ailleurs sans être obligé de mettre une pièce ou de prendre un PV. Je crois que nous avons trouvé quelques solutions tout-à-fait intéressantes en privilégiant les résidents c'est-à-dire les Annemassiens sur la base de ce stationnement. C'était notre volonté, je crois que nous y arrivons à peu près. »

Monsieur Benoist : « *Je réclame un vote séparé sur la création d'un tarif résident et puis les autres points. »*

Monsieur le Maire : « *Je suis désolé Monsieur Benoist ce n'est pas possible puisque c'est un équilibre financier. Ce n'est pas à vous, qui connaissez très bien le fonctionnement des entreprises privées, qui allez me dire cela. Évidemment, si nous votons favorablement tout ce qui n'est pas cher et le reste, qui permet de faire le pas cher, défavorablement, ce n'est pas possible. »*

Monsieur Benoist : « *Restons sur les équilibres financiers, je ne suis pas tout-à-fait d'accord avec vous, même pas du tout, sur les applaudissements que vous vous faites. Vous avez bien raison d'ailleurs parce que je ne pense pas que les Annemassiens applaudissent tant que cela. Il y a des augmentations qui sont considérables. Quand on passe de 2,40 à 2,60 ou de 1 euro à 1,20, ça fait 20% d'augmentation. Alors vous pouvez dire ce que vous voulez, vous applaudir, vous dire que vous avez mené une très bonne négociation, n'empêche que la réalité des chiffres vous donnera probablement tort. C'est quand même quelque chose qui doit être soulignée. »*

Monsieur le Maire : « *Je n'en attendais pas moins de vous Monsieur Benoist. Vous êtes dans une position, sur un vote de ce genre, extrêmement facile. L'opposition est toujours dans une position extrêmement facile quand il faut demander et voter des coûts. C'est bien normal d'ailleurs, je ne vous le reproche pas. »*

Monsieur Benoist : « *Je ne vais pas vous dire que vous n'êtes pas très bon, je n'aime pas ce genre d'arguments. Mais comparons ce qui est comparable. Autour de nous, Annecy : ½ heure gratuite, Thonon : ½ heure gratuite, Cluses je crois que c'est pareil, Saint-Julien c'est gratuit. Et nous, non, il n'y aura pas la demi-heure gratuite. Alors si vous dites que c'est l'équilibre de la société SAGS, je m'interrogerai encore pour savoir si c'est bien exact et si nous avons bien les bonnes informations. Et puis, c'est quelque part le produit d'un peu d'inaction dans le passé. Ça me paraît assez clair. Je vous ai demandé une chose très simple, c'est de voter séparément sur la création d'un tarif résident parce que là nous sommes d'accord. Nous ne serons pas d'accord sur l'augmentation qui est considérable. Je voudrais bien que l'on nous explique. Dans le contexte économique actuel, quand il y a à peu près 2% d'inflation, comment arrive-t-on à des 20% d'inflation sur le prix des parkings? »*

Monsieur Becquet : « Il n'y a pas du tout de congratulations. Évidemment vous prenez les tarifs en hausse, mais vous ne parlez pas par exemple de ceux qui diminuent ou de tout ce que nous avons créé autour. Vous comparez avec des villes, d'accord, mais je ne suis même pas sûr que vous ayez raison. Moi je peux vous citer Thonon où c'est 1 euro de l'heure. Donc c'est bien plus que ce que vous avez là. Ce que je voudrais dire aussi c'est que quand cette DSP a été acceptée, signée avec SAGS, c'était quand même les plus intéressants. Ils sont venus avec des budgets prévisionnels de construction de deux ouvrages très importants, dont un est terminé et l'autre en cours de construction. Tout cela pour 50 millions d'euros, et ces ouvrages reviendront à la ville dans 24 ou 23 ans. »

Madame Mayca : « J'ai deux questions à vous poser. La première serait d'avoir le bilan du premier ouvrage qui a été construit, connaître la fréquentation du parking ? Ce serait intéressant parce que quand on passe devant, à la constatation il n'est pas énormément rempli. D'autre part, il me semble qu'avec l'ouverture de la nouvelle école qui est juste à côté, vous aviez prévu ½ heure gratuite de stationnement pour que les gens qui ne pouvaient pas rentrer dans l'impasse puissent aller chercher leurs enfants et les déposer. Cela, ça n'apparaît pas du tout, et pourtant nous sommes en train de voter le prochain tarif et il y aura l'école qui sera construite. Merci. »

Monsieur Becquet : « La situation pour le parking Montessuit, c'est vrai que le démarrage est lent, ce qui ne surprend absolument pas SAGS. Malgré tout, nous sommes passés à deux fois et demi le premier mois. Nous venons d'avoir notre réunion avec le délégataire sur le mois de décembre. Ils ont un autre parking qui avance de la même manière. Il faut quand même savoir que ce parking, sans aucune publicité, il y a déjà actuellement 50 demandes d'abonnement. Je crois que l'on pêche un petit peu sur le jalonnement pour se rendre à ce parking. »

Monsieur le Maire : « Je crois qu'on peut dire, en ce qui concerne le jalonnement, qui est de la responsabilité de SAGS, ce n'est pas nous qui payons, il y a eu dans la fabrication, des retards qui font que le jalonnement actuel n'est que provisoire donc insuffisant. »

Monsieur Minchella : « Plusieurs choses. Je voudrais rappeler une chose très importante, qui est la règle, ce qui a fait le fondement même de notre politique de stationnement, c'est le fait que c'est l'usager qui paie le stationnement et pas les impôts des Annemassiens. C'est un principe très important. Ensuite, vous avez cité d'autres villes. Manifestement c'est votre angoisse ce soir, c'est qu'Annemasse ne soit pas comme les autres. J'ai vu, il n'y a pas très longtemps dans une émission, l'interview du maire d'Annecy, qui disait que l'outil principal pour permettre la fluidité, la circulation, le turn-over et empêcher l'engorgement des villes, c'était la politique de stationnement payant. En plus vous parlez d'inaction et le fait que maintenant nous payons, etc. Mais Annecy paie depuis 20 ans, alors évidemment que c'est amorti. Les annemassiens ne paient pas depuis 20 ans. Et puis je vais être un peu taquin avec Madame Mayca car elle a oublié une chose, lorsqu'il a fallu choisir le délégataire, il y avait le choix entre deux. Il y avait SAGS et Q PARC. Le second avait fait une offre autrement plus chère que celle de SAGS, et il me semble pourtant que c'était le choix de l'opposition et celui de Madame Berthier. Les tarifs étaient plus chers au départ que ceux d'aujourd'hui, pour le même service en gros. Moi, je suis très content du choix que nous avons fait car il est raisonnable. Je suis très content de savoir que ce sont les usagers qui paient le stationnement. Je suis content de voir que nous diversifions les prix selon les lieux où l'on se gare. Je suis très content également de voir que l'on crée un tarif résident, parce que je peux en bénéficier. On est obligé de mettre en place cette politique qui est « équilibrée ». Donc on ne peut surtout pas séparer les choses. »

Monsieur Becquet : « Je vous rappelle que le ¼ d'heure sur les parcs clos représente 17% d'utilisation des parkings. Ce n'est pas rien. Et, par hasard, j'ai eu à me rendre au parking Montessuit mardi midi, j'y suis rentré à 11h45, je suis venu en mairie, je suis allé dans mon bureau téléphoner, je suis reparti là-bas et je n'ai pas payé. Le ¼ d'heure n'était pas fini. On peut poser les enfants à l'école en ¼ d'heure. »

Monsieur le Maire : « J'ajoute qu'il ne faut pas aller à l'école en voiture parce que c'est une école de centre-ville. Je complète que nous n'avons jamais parlé de ½ heure pour l'école, jamais. Nous avons dit que nous regarderions avec le délégataire le temps qu'il faudra pour pouvoir déposer les enfants. Et donc nous sommes toujours en discussion, l'école n'est pas encore ouverte, sur cet élément là pour utiliser ce temps nécessaire. »

Madame Fradet : « Juste un peu d'humour, je regrette quand même que Monsieur Becquet, Élu de la ville, n'ait pas participé solidairement en ne payant pas sa place à Montessuit. Effectivement vu le grand vide de ce parking, c'est dommage que vous n'avez pas pu payer ce jour là. »

Monsieur Benoist : « Je suis sûr qu'en ¼ d'heure, Monsieur Becquet, qui est un grand sportif, pourrait faire au moins dix fois le tour de la mairie en courant. Probablement. Mais je voudrais quand même prendre la défense de Madame Berthier. Elle vous manque j'ai l'impression. Je crois qu'elle vous aurait peut être dit pourquoi elle était en faveur d'un groupe plus solide que SAGS. C'était tout simplement un pari sur la solidité. Ce n'était pas pour prendre le tarif le plus élevé c'était pour prendre le plus solide des groupes. De toute façon, c'est la négociation que vous menez qui permettrait, éventuellement, d'arriver à un aménagement qui est général dans toute la Haute-Savoie, parce que ce que je voudrais dire que cette problématique de la première ½ heure gratuite ou payante, avec les augmentations qui vont être infligées aux usagers, et les usagers risquent d'aller rouler ailleurs et là ça met aussi en danger le projet de développer le commerce à Annemasse. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, je vais vous répondre. Moi j'ai aussi beaucoup de contacts avec les commerçants. Et les commerçants ont estimé qu'après une période difficile, la période de Noël et le début des soldes était une période tout-à-fait remarquable. Et moi j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de monde à Annemasse et il y en a encore beaucoup. Je m'en félicite parce que c'est la preuve que cette ville est attractive, notamment par son tissu commercial. Au moment où beaucoup de villes, et ce n'est pas lié au parking, vivent des crises économiques bien plus grandes. J'espère qu'elle nous frappera pas, j'en sais rien, mais j'espère que ça ne nous frappera pas. Donc aujourd'hui, nous sommes dans une réalité qui heureusement est un peu moins grave pour nous. La deuxième remarque que je vais faire, et je m'adresse très gentiment et très sympathiquement aux commerçants. J'ai appris par la société SAGS, que la société SAGS avait distribué 2.500 tickets gratuits de parking et qu'il n'y en a pas 200 qui ont été donnés aux clients. La société SAGS a proposé aux commerçants un autocollant pour mettre sur leur vitrine ou porte d'entrée, comptez combien il y en a. Donc je m'adresse très gentiment aux commerçants en leur disant que leur intérêt, et beaucoup l'ont compris, est de dire et de répéter que de se garer au centre-ville à Annemasse c'est facile. On peut le faire sans problème. Je crois que ce pari sera fait et aujourd'hui, si nous disons ces choses là, le parking Montessuit va se remplir très vite. Nous sommes à moins de 100 mètres de ce coeur de ville. La zone piétonne est maintenant terminée. »

Madame Mayca : « Si vous voulez revenir sur l'accès de Montessuit, sachez que pour rentrer à Montessuit vous avez deux solutions, c'est-à-dire, soit vous passez par le centre-ville et ça vous fait toute la rue du commerce, retourner dans la rue des Vétérans, vous tournez dans la rue de la Gare et après vous tournez dans la rue du Parc. Donc vous avez déjà fait tout le centre-ville donc si vous

avez trouvé une place entre les deux vous l'avez déjà prise. »

Monsieur le Maire : *« C'est bien si vous avez trouvé une place. »*

Madame Mayca : *« N'empêche que vous n'allez pas jusqu'au parking. Deuxièmement, si vous arrivez par le rond-point du Baron de Loé, vous avez aussi vite fait d'aller trouver les parkings gratuits qui sont de l'autre côté, rue Emile Zola, et donc vous n'allez pas sur la rue du Parc. La rue du Parc circule sans problème actuellement parce que personne ne l'emprunte. Il y a de la place dans la rue et il y a autant de place sur les parkings. Il y a peut être un souci comme vous dites de signalétique ou de direction parce que tous les gens qui vont vers ce parking s'arrêtent avant. »*

Monsieur le Maire : *« Madame Mayca, peut-on avoir une vision prospective? Vous savez très bien que les emplacements de parkings ont été choisis en fonction des boucles de circulation et qu'aujourd'hui, malheureusement, il n'y en a qu'un qui est fait. Et évidemment quand on arrive par la rue du Faucigny, on ne viendra pas à Montessuit, on ira à Libération. Par contre quand on arrivera de la route de Genève, on ira, grâce à une meilleure signalétique, naturellement au parking Montessuit. C'est fait pour. Nous sommes en évolution. Le parking Libération sera ouvert avant la fin de l'année ou à la fin de l'année. Essayez de jouer le positif, essayer de faire que cette ville fonctionne. Ne critiquez pas sans arrêt. Mettez en avant les solutions au lieu des problèmes. Il y en a je ne vous le cache pas, j'ai dit tout à l'heure que la signalétique n'était pas bonne. Nous allons l'améliorer. Vous parlez du parking gratuit. Dès le 1er avril, le parking de l'avenue Emile Zola ne sera plus un parking puisque les travaux d'Annemasse agglo vont commencer. Il y aura donc un report, soit vers les parkings gratuits de la place du Cirque et de la Chamarette, soit vers les parkings comme celui-ci. Donnez du temps au temps. Merci. »*

Monsieur Borrel : *« Puisque l'Agglo est à nouveau évoquée, je vais me permettre de dire qu'elle a beaucoup développé son réseau de transports en commun, que ça coûte très cher aux contribuables. Vous savez à peu près que ces réseaux sont alimentés par 3/3 tiers de recettes : 1/3 venant des utilisateurs, 1/3 venant du versement transport et 1/3 venant d'une participation de ce qu'on appelle le budget général. Faire plus de réseaux, ce sera demander plus de contribution. C'est pourtant la politique dans laquelle l'Agglo est résolument engagée. Avec l'espoir de diminuer les trafics de voitures dans les centres urbains. Alors, moi j'ai entendu pendant longtemps qu'il n'y avait pas assez de parkings dans cette ville. En fait il y en avait assez puisqu'aujourd'hui que nous en avons, vous en avez Monsieur le Maire, créé beaucoup plus, il y en a un peu trop. Donc tout le monde constate que nous n'avons jamais manqué de parking à Annemasse. Du coup, on invoque maintenant la cherté ou le fait qu'ils sont mal placés. Je voudrais poser un problème plus fondamental, à terme, est-ce qu'il faudra investir dans les moyens d'accueillir les automobilistes, ou dans les moyens d'accueillir des piétons qui viendront au centre-ville avec des transports en commun? Il n'y a pas de doute que toutes les villes évoluent vers la deuxième solution. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes au plafond de ce qu'il faut construire à Annemasse pendant de très longues années, de très très longues années. Aujourd'hui, l'effort doit être fait vers les transports en commun, nous aurons de la place à Annemasse pour les automobilistes et clients des commerçants du centre-ville pendant 20 ans sans aucun problème. »*

Monsieur le Maire : *« Et c'est bien en ce sens là que le centre-ville va se construire et s'aménager. »*

Madame Mayca : *« Juste pour vous dire que la critique, c'est constructif. C'est pas dire sans arrêt des mauvaises choses de ce que vous faites, c'est simplement pour faire avancer les choses. »*

Monsieur le Maire : Je vous en remercie. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel, Messieurs Mermet, Benoist, Vigny, Augusto qui votent contre, Mesdames Mayca, Fradet, Nasr, Monsieur Joulaud qui s'abstiennent,

ACCEPTE DE VALIDER l'évolution des différentes tarifications relatives au stationnement payant,
ACCEPTE DE VALIDER le découpage cartographique relatif à la mise en place d'un stationnement résidentiel,

ACCEPTE DE VALIDER la tarification instituée pour le stationnement résidentiel.

ECONOMIE

14 | Demande d'exonération de la taxe d'occupation du domaine public par les exploitants de terrasse touchés par les nuisances du chantier de la place de la Libération.

Rapporteur : Madame Verdonnet

Certains commerces situés en bordure de la place de la Libération ont fait part à la Ville par courrier des conséquences des nuisances dues au chantier et sollicitent notamment l'exonération de la taxe d'occupation du domaine public afférente à leurs terrasses.

Il convient de rappeler que cette taxe diffère en fonction de la zone considérée. A ce jour, l'administration municipale en distingue trois :

- **Zone 1** : les rues piétonnes (avenue de la République, place de l'Hôtel de Ville et place Jean-Jacques Rousseau), pour lesquelles le montant de la taxe est le plus élevé.
- **Zone 2** : les autres rues du centre ville (notamment la rue Alfred Bastin).
- **Zone 3** : les rues extérieures au centre ville.

Lors de la réunion du 22 décembre 2008, la Municipalité a émis un avis favorable pour l'octroi aux brasseries « Le Savoie » et « La Régence » de l'exonération de 25% de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2008 et de 75% au titre de l'année 2009.

Commerce	Classement	Montant de la taxe 2008	Montant de la taxe 2008 après exonération	Montant de la taxe 2009 après exonération
La Régence	Zone 1	3 323,20 €	2 492,40 €	830,80 €
Brasserie de Savoie	Zone 2	558,80 €	419,10 €	139,70 €

Monsieur le Maire : « C'est le seul élément sur lequel on peut agir. »

Monsieur Mermet : « Vous dites que c'est le seul élément sur lequel on peut agir, je veux tout de même rappeler parce qu'on a eu le cas d'une entreprise distributeur qui a malheureusement déposé son bilan, et qui a évoqué à ce propos le fait que ce dépôt de bilan pouvait être partiellement lié, je ne connais pas spécifiquement le dossier mais c'est ce que j'ai cru comprendre, à des travaux. Il faut tout de même rappeler qu'il existe un grand principe qui est le principe de l'indemnisation des dommages subis du fait des travaux publics, et que par conséquent il faut savoir que ces commerçants pourraient s'ils subissent des pertes de chiffre d'affaires importantes, demander

réparation à la collectivité puisqu'ils subissent un préjudice qui pourrait être qualifié d'anormal. »

Monsieur le Maire : *« J'ajoute que quand la place sera terminée, il reverseront à la ville une indemnité pour l'apport à leur chiffre d'affaires. »*

Monsieur Mermet : *« Vous pourrez augmenter, puisqu'ils bénéficieront de terrasses plus grandes, les redevances d'occupation du domaine public. »*

Monsieur le Maire : *« Madame Verdonnet veut donner une précision sur la Maison de la presse. »*

Madame Verdonnet : *« D'abord, effectivement, ces personnes qui nous ont écrit n'ont pas évoqué de préjudice, ils n'ont pas été si loin que vous. Alors c'est peut être de la déformation professionnelle. Voilà. Mais effectivement ces personnes nous ont bien demandé un coup de pouce, nous ont bien fait part que ces difficultés étaient passagères, et ne concernent que l'été. Parce qu'en ce moment ils ne subissent aucun préjudice. Quant à la Maison de la presse, je crois qu'il faut être très clair, ce monsieur n'est pas le seul à avoir subi, si préjudice il y a, des désagréments et il est pourtant le seul à l'avoir mis en avant. Et au demeurant il ne l'a pas tellement mis en avant, parce qu'en réalité le fond du dossier est plus complexe ou plus simple que cela. En tout état de cause, il n'est pas lié directement aux travaux de la rue des Vétérans.*

Monsieur le Maire : *« J'aimerais bien, dans la continuité de ce que vient de dire Madame Verdonnet, qu'on ne fasse pas courir des rumeurs de ce type là parce qu'on sait très bien que ce n'est pas le cas. Je souhaite qu'on n'entretienne pas ce genre de choses, y compris dans l'intérêt de ce Monsieur et dans l'intérêt de la Ville. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Verdonnet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE l'octroi aux deux établissements d'une exonération de 25% de la redevance 2008 et de 75% de celle de l'année 2009.

15 | Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association "Annemasse Taxis Réunis".

Rapporteur : Madame Verdonnet

Madame Verdonnet : *« Premièrement je souhaite rappeler que les taxis sont une profession réglementée. La dernière fois nous sommes vraiment passés à côté de cet élément fondamental. Et dans cette profession, chacun des acteurs doit respecter, et comme son nom l'indique, un règlement. A ce propos, je précise que c'est quand même le Ministre Madame Alliot-Marie qui a réformé, qui a de grands projets pour la profession des taxis, et je vous invite à prendre connaissance d'un protocole d'accord mis en place. Dans ce protocole Madame Alliot-Maire a rappelé en préambule que la réforme des taxis devrait permettre d'assurer un transport scolaire supplémentaire, de même que celui des personnes malades. Donc ce n'est pas inintéressant de le rappeler parce que finalement notre convention que nous allons signer avec les taxis, nous aurions pu mettre en préambule, mais nous ne l'avons pas fait, que c'était par référence à ce protocole national et bien que nous agissons sur le territoire d'Annemasse dans le même sens, avec nos entreprises de taxis. Je tenais à le préciser parce que j'ai tout entendu, j'ai même entendu dire que*

notre convention serait discriminatoire, au motif que justement dans cette convention, nous avons stipulé que nous demandions aux taxis la prise en charge prioritaire des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, des enfants et des femmes. Et cette phrase là dans notre convention serait discriminatoire pour les gens « normaux ». Je vous invite, je l'invite, par ce que la personne qui a écrit cela est une grande amie manifestement de Madame Alliot-Marie, donc je l'invite à aller sur ce site très intéressant qui est mairie-info.com et elle y trouvera le contenu intégral du protocole qui a été signé à l'échelon national avec la profession de taxis. Ceci ayant été rappelé je vais vous lire le projet de délibération. »

Lors de la séance du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a accepté le versement à l'association des taxis annemassiens d'une subvention afin de soutenir les artisans dans leur volonté d'améliorer le service rendu aux usagers.

Il a été précisé que cette aide financière serait liée à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association. En effet, les taxis permettent un maillage important du territoire de la commune et sont des acteurs essentiels du transport, complémentaires du transport public collectif. L'objectif de cette convention est de favoriser la demande de mobilité du public par un développement quantitatif et qualitatif de l'offre de taxis.

Selon les termes de cette convention, les artisans taxis s'engagent à respecter les dispositions de l'arrêté municipal portant règlement des taxis, en assurant notamment un service public régulier de manière à satisfaire au mieux les besoins des usagers et en répondant à toute réquisition du public. De plus, dans un souci d'égalité de traitement, l'association s'engage à mettre à disposition de chaque artisan titulaire d'une autorisation de stationnement sur la commune l'équipement collectif permettant notamment de centraliser les appels et les réservations.

Par ailleurs, la Ville s'engage à soutenir l'association dans sa volonté d'améliorer le service rendu aux usagers et faire respecter les dispositions réglementaires relatives à l'exercice de l'activité de taxi.

Conçue pour se dérouler sur une période de 5 ans, la convention prendra effet à la date de signature et sera renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Monsieur Benoist : « *Je voulais savoir, quelle sera la subvention pour les notaires pour l'an prochain? »*

Madame Verdonnet : « *Justement nous y réfléchissons. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Verdonnet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Mayca, Fradet, Michel, Nasr, Messieurs

Mermet, Benoist, Vigny, Joulaud, Augusto qui votent contre,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'association « Annemasse Taxis Réunis »,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Mesdames Michel et Fradet, Messieurs Joulaud et Vigny quittent la séance du Conseil Municipal.

Question diverse :

* **Coopération Annemasse-Orodara**

Rapporteur : Madame Libersa

Madame Libersa : « Je sais qu'il est tard, mais juste avant de vous présenter le projet de délibération, je voudrais dire que le fait que je présente ce soir, juste avant le départ de Patrick, cette concrétisation d'un projet de coopération en matière de solidarité internationale, et j'en profite pour rendre hommage à son élégance dans le passage de relais puisqu'il m'a soutenu et fait totalement confiance. J'espère que je suis dans le droit fil de ce qu'il avait imaginé dans la poursuite de ses activités. J'espère pouvoir continuer sur ces bases. »

Depuis la venue de Monsieur le Maire d'Orodara, les deux collectivités ont travaillé à la mise en place d'un projet de coopération décentralisée.

Tout d'abord, en matière de Relations Internationales, la Loi Thiollière du 02/02/07 stipule que « Les collectivités territoriales et leurs regroupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers.... ». Compte tenu des élections municipales burkinabées prévues en 2011, la convention entre Annemasse et Orodara pourrait d'abord être conclue pour une durée de 3 ans, 2009/2011.

Ensuite, après études et échanges entre le Service Relations Internationales et la Commune d'Orodara, les axes de coopération suivants ont été dégagés :

- Appui institutionnel permettant la mise en place d'échanges et d'expériences entre services et élus. Cela pourrait commencer par la formation des élus d'Orodara en matière d'animation de réunion ainsi que sur la mise en oeuvre d'une stratégie de communication communale. Par la suite, cela pourrait se décliner dans d'autres domaines.

- Appui à la politique de jeunesse et culturelle de la commune d'Orodara, qui permettrait le financement de projets en « dur » (construction d'école, de MJC....) mais aussi des échanges de savoir (entre professionnels mais aussi entre jeunes des 2 villes), de l'appui technique autour de la thématique jeunesse. L'appui institutionnel est un axe important de coopération dans la mesure où il permet d'instaurer des échanges entre élus et techniciens des partenaires mais aussi et surtout permet de renforcer les compétences de la collectivité partenaire pour la maîtrise d'ouvrage de projets, la gouvernance locale. La maîtrise d'oeuvre pourrait être assurée par la Région Rhône-Alpes, par le biais de son chargé de mission en place à Bobo-Dioulasso, Monsieur Bostal.

La Ville aura ses propres actions mais pourra aussi ancrer cette coopération en essayant de susciter des collaborations entre Orodara et d'autres acteurs institutionnels (CHIAB, MED, écoles...), associatifs (MJC's, associations de solidarité) d'Annemasse et de l'agglomération annemassienne.

Ces collaborations permettraient un véritable ancrage de la coopération avec Orodara sur la ville, voire l'agglomération.

Concernant le budget prévisionnel, la participation maximale de la Ville se situe autour de 10.000 € par an. Afin de responsabiliser les partenaires burkinabés, il est important de mobiliser des fonds au Burkina Faso. L'appui institutionnel à la commune d'Orodara pourrait être, en ce sens, très bénéfique.

Une convention de Coopération Décentralisée liant la Région Rhône-Alpes et la Région des Hauts-Bassins, une subvention régionale sera sollicitée par la Ville d'Annemasse. La Ville fera une demande aussi auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Formation des Conseillers municipaux	1 500 €	Ville d'Annemasse	10 000 €
Projet de construction d'école	34 000 €	Région Rhône-Alpes	10 000 €
Mise en oeuvre d'un plan stratégique de communication communale	5 700 €	MAE	5 500 €
		Commune d'Orodara	1 500 €
		Reste à financer pour l'école	14 200 €
TOTAL	41 200 €		41 200 €

Budget prévisionnel 2010

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Reste à financer projet d'école	14 200 €	Ville d'Annemasse	10 000 €
Construction d'un Centre de Santé de Promotion Sociale	30 000 €	Région Rhône-Alpes	10 000 €
		Reste à financer Centre de Santé	24 200 €
TOTAL	44 200 €	TOTAL	44 200 €

Budget prévisionnel 2011

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Reste à financer Centre de Santé	24 200 €	Ville d'Annemasse	10 000 €
		Région Rhône-Alpes	10 000 €
		Reste à financer Centre de Santé	4 200 €
TOTAL	24 200 €	TOTAL	24 200 €

Monsieur le Maire : « Le protocole d'accord présente de manière synthétique ce qui a été présenté et surtout il fixe les financements à 30.000 euros maximum sur 3 ans, c'est-à-dire à 10.000 euros par an. Il y a aussi un élément important à souligner, c'est qu'avant la fin février, il faut que nous sollicitons officiellement la région pour qu'elle puisse faire voter lors de sa commission permanente, les 10.000 euros par an, et que l'on engage avec le Ministère des affaires étrangères, la même démarche pour avoir des compléments permettant de terminer le financement de l'école. C'est bien une action très concrète avec un partenariat, avec la région, notamment et sans doute le Ministère des affaires étrangères. »

Madame Libersa : « Il faut savoir que les financements que l'on peut obtenir auprès, soit de la Région, soit du Ministère des affaires étrangères, sont ciblés sur des actions différentes donc en fonction des domaines d'intervention, on sollicite plutôt le Ministère des affaires étrangères, ou plutôt la Région Rhône-Alpes. Tout ce qui est appui institutionnel aux élus, c'est en direction du Ministère des affaires étrangères qu'on se tourne. Pour tous les autres projets de développement, nous avons établi un accord avec la Région Rhône-Alpes qui s'engage pour chaque montant que la Ville d'Annemasse met pour Orodara, à mettre l'équivalent, c'est-à-dire 10.000 euros par an pendant trois ans. »

Monsieur le Maire : « Je crois que nous sommes bien dans la ligne définie par Patrick Foing dans

les années précédentes, c'est-à-dire que nous sommes sur des projets précis, que l'on contrôle, avec des gens sur le terrain et avec des gens ici à Annemasse qui sont le relais. Nous avons ce lien absolument nécessaire, ce n'est pas de l'argent donné en disant « débrouillez-vous avec cela ». »

Madame Libersa : *« Une dernière précision, ça rentre dans le cadre de la Région Rhône-Alpes, c'est vraiment dans le cadre d'une convention de la Région Rhône-Alpes avec la région des Hauts-Bassins où est située la ville d'Orodara. Et c'est vraiment en cohérence avec toute une démarche qui est faite au niveau de la Région. Ce n'est pas un projet isolé. »*

Mademoiselle Nasr : *« Nous soutenons tout-à-fait ce type de projets solidaires, mais étant donné que nous n'avons pas eu le temps d'approfondir le sujet, c'est quand même difficile de voter pour ou contre. »*

Monsieur le Maire : *« Je crois qu'à un moment donné on prend ses responsabilités. Encore une fois le Maire d'Orodara est venu ici au mois de mai. Nous avons travaillé des mois sur ce sujet là. On ne voudrait pas que le retard du vote d'un conseil fasse échouer une collaboration de ce genre et je vous demande, avec des excuses sur les conditions matérielles, de retenir le fond qui me semble le plus important, et de passer sur la forme, qui je le reconnais n'est pas parfaite. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Libersa,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Mayca, Nasr, Monsieur Augusto qui s'abstiennent,

APPROUVE le principe d'une coopération décentralisée avec la Commune d'Orodara, au Burkina Faso :

- d'une durée de 3 ans (2009/2011)
- d'un montant maximal de 10 000 € par an, pour la Ville
- selon deux grands axes de coopération : appui institutionnel et appui à la politique de jeunesse.

APPROUVE le protocole de coopération décentralisée avec la Commune d'Orodara

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

*** Motion du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire : *« Il me reste un mot à dire, les deux responsables des deux listes d'opposition m'ont demandé de ne pas faire une motion du Conseil Municipal parce qu'ils ne voulaient pas y participer, donc ce sera une motion de la majorité du Conseil Municipal. »*

La majorité du Conseil Municipal a pris connaissance du projet de carte des postes RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté) qui sera soumis au CTPD du 30 janvier 2009 et à l'avis du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) du 6 février 2009.

Il constate que trois postes affectés aujourd'hui à Jean Mermoz, Marianne Cohn et Bois-Livron/La Fontaine, seraient supprimés.

Si ces suppressions de postes étaient confirmées, c'est tous les élèves en grande difficulté scolaire de ces écoles qui en pâtiraient gravement.

Dans une situation, où plus que jamais il est important d'apporter un plus à ceux qui ont le moins, le Conseil Municipal demande que Monsieur l'Inspecteur d'Académie revienne sur ces propositions de suppression.

Il souhaite le maintien de tous les postes RASED sur toutes les écoles d'Annemasse dans l'intérêt des élèves les plus fragiles.

Monsieur le Maire : « Voilà la proposition que la majorité, à moins qu'il y ait un changement d'avis de l'opposition aujourd'hui, que la majorité transmettra, en son nom et pas au nom du Conseil Municipal, à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. »

Monsieur Mermet : « Je ne vais pas revenir sur un débat que nous avons déjà eu. C'est vrai qu'il y a des suppressions de postes, non seulement dans l'éducation nationale mais aussi dans l'armée par exemple ou dans d'autres domaines, ces suppressions de postes s'expliquant pour des raisons budgétaires. Alors évidemment cela provoque un certain nombre de protestations, les militaires ne disent rien parce qu'ils sont tenus par le statut au silence, on entend beaucoup effectivement les enseignants et certains parents d'élèves. Je crois savoir, mais vous avez certainement mieux ces chiffres en tête, que dans l'éducation nationale, il y a une baisse globale des effectifs et qu'il y a un certain nombre d'enseignants qui en fait n'exercent aucune activité d'enseignement. A titre personnel, je suis plutôt contre la suppression des postes RASED, il faut fournir l'effort vis-à-vis des élèves qui sont en difficulté, notamment en difficulté de lecture puisqu'on sait très bien que les élèves qui n'apprennent pas à lire au CP, sont ensuite gravement pénalisés, sont en situation d'échec scolaire. J'aimerais mieux que l'on porte l'effort sur tous les enseignants qui en réalité n'exercent aucune activité d'enseignement, vous savez qu'il y a beaucoup d'enseignants qui sont délégués dans les organisations syndicales, qui sont payés par l'Etat, c'est une espèce de consensus qui se fait au niveau du Ministère de l'éducation nationale puisqu'on sait bien que ce ministère est co-géré par les syndicats. A titre personnel, je pense effectivement il faut maintenir les RASED et que s'il y a des économies à faire, nous pouvons les faire sur d'autres postes. »

Monsieur Borrel : « Je trouve que Maître Mermet parle excellemment de l'utilité des RASED, et que du même coup il devrait bien participer avec nous à ce vote favorable à la motion. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que je vais lui proposer. »

Monsieur Borrel : « Je remarque que, sur ma gauche, on a beaucoup émis de crainte sur la pérennité des écoles privées. Mais posons-nous le même problème sur la pérennité des écoles publiques. Et du même coup votons contre la suppression de ces RASED. S'il y a une économie à faire quelque part, c'est sûrement pas là, comme l'a dit mon voisin. »

Monsieur le Maire : « Je rebondis totalement sur cette intervention et sur l'intervention de Monsieur Mermet. S'il s'agissait d'un débat sur les suppressions de postes, nous serions en désaccord mais je ne vais pas engager ce débat, il s'agit là de choses concrètes. Il y a à Annemasse 4 écoles qui vont être victimes de ces suppressions. La demande ne porte pas sur une réforme complète du budget de l'éducation nationale, elle est de dire, à Annemasse, à l'école Jean Mermoz, à l'école Marianne Cohn et dans les écoles de Bois-Livron et de La Fontaine, nous avons besoin de ces RASED. Vous en avez fait la démonstration, je n'ai rien à changer à ce domaine là. Je vous propose que vous vous associiez et que ce soit alors, la motion du Conseil Municipal transmis à l'Inspecteur d'Académie. Elle n'en aura que plus d'importance. »

Monsieur Minchella : « Je voudrais juste illustrer ce que ça représente concrètement sur Annemasse, au moins sur une des écoles. Aujourd'hui, les deux écoles Marianne Cohn représentent 880 élèves. Le RASED représente un psychologue scolaire et deux enseignants spécialisés. Aujourd'hui il y a donc 2 enseignants spécialisés pour 880 élèves, on va passer l'année prochaine à 1 pour 880. Voilà ce que ça veut dire concrètement aujourd'hui. Même si la population scolaire stagne, le nombre d'élèves en difficulté augmente. Il ne s'agit pas seulement d'un débat idéologique, il s'agit aussi de la situation concrète dramatique des écoles aujourd'hui pour intervenir auprès des enfants en très grande difficulté. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Mermet vous l'avez dit, mais Monsieur Benoist, Monsieur Augusto, Mademoiselle Nasr, vous joignez-vous à ce texte? Monsieur Benoist non, Monsieur Augusto non, Mademoiselle Nasr non. »

Monsieur Minchella : « Une chose très rapide, je ne voulais pas le faire mais tant pis, je vais faire une citation d'un président américain républicain, c'est la fameuse expression : « Vous trouvez que l'éducation coûte cher ? Essayez l'ignorance pour voir. » Abraham Lincoln. »

Monsieur le Maire : « On arrête le débat. Je demande donc à ceux qui le souhaitent de se prononcer pour cette motion. J'ai donc la majorité et Monsieur Mermet. Les trois autres s'abstenant ou ne participant pas au vote. Ne participent pas au vote.

Je voudrais quand même vous demander, pour rendre hommage à nos amis de l'ACLI, de rester quelques instants et de partager le verre de l'amitié avec eux, ils ont été très patients. »

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,